



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Ex libris Bibliothecæ quam Illustrissimus
Archiepiscopus & Prorex Lugdunensis
Camillus de Neufville Collegio S. S.
Trinitatis Patrum Societatis J E S U
Testamenti tabulis attribuit anno 1693.

MERCURE

GALANT.

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

M A K 15 1685.



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere, au Mercure Galant.

M. DC. LXXXV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par *Pour-*
quoy me dites-vous, Catin, doit
regarder la page 81.

La Figure doit regarder la
page 95.

L'Air qui commence par *Vents*
qui partez par tout vostre funeste
rage, doit regarder la page 186.



LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

 O u s m'avez tant demandé, cher Lecteur, avec empressement l'Histoire de François Premier, du Sçavant M^r de Varillas, je vous l'envoie & suis assuré que vous la lirez avec bien de la satisfaction.

Comme les Ouvrages que M^r Varillas à donné au public ont eu la mesme approbation aux païs Estrangers qu'en France. Il y a eu quelques Libraires mal-intentionné, qui, pour gagner de l'argent luy ont fait dérober quelques Fragmens, de l'Histoire de François Premier, comme c'étoit toutes piece détachées & imparfaites; ils les ont fait achever par quelque Auteur, qui a tout gâté l'ouvrage, si bien qu'ils ont fait imprimer à la Haye, par Arnould Leers, un Livre en deux volumes Indouze, qui porte pour titre l'Histoire

de François Premier, qu'ils ont supposé dans leurs Catalogue estre par Monsieur Varillas, ce que ledit S. Varillas desavouë étant un Galimitias tout imparfait, puisque dans celle que vous receviez il y a treize Livres, & dans celle imprimé à la Haye il n'y en a que neuf, où il y manque plus de la moitié & la Preface qui sert en forme d'Apologie, qui est à celuy que je vous envoie vous en éclaircira mieux, & la confrontation que l'on peut faire de l'un & de l'autre vous le fera assez connoître & que celle imprimé à la Haye, n'est point de Monsieur Varillas & toute imparfaite, c'est dequoy je suis obligé d'avertir le Public & de luy faire connoître la verité.

L'on prie ceux qui envoyront des Ouvrages pour le Mercure de faire affranchir les ports de Lettre, s'il veulent les voir au jour, s'il en valent la peine.

L'on distribué tous les huit jours le Journal des Sçavans, pour six sols le Cahier.



LIVRES NOUVEAUX
du mois de Mars 1685.

Histoire de François Premier, de Monsieur Varillas, avec plusieurs figures & vignettes en taille douce, In-quarto, 2. vol. 12. liv.

Les Nombres & le D'Euteronome traduit en François avec l'explication du sens Litteral & du sens Spirituel, tirée des SS. Peres & des Auteurs Ecclesiastiques en 2. vol. inoctavo 5. liv. & en 1. vol. 4. liv. 10. sols.

Les Conférences Ecclesiastiques du Diocèse de Monsieur Luçon en 5. vol. indouze impression de Paris 10. liv. & impression de Lyon, 6. liv. & 5. sols. l'on separera les volumes à ceux qui auront les premiers pour le même prix.

Fables nouvelles en vers indouze, 20. sols.

Traité de la vocation Chrétienne des Enfans, indouze, 30. sols.

Histoire du Gouvernement de Venise par M. Amelot de la Houssaye, nouvelle Edition augmenté & corrigé de beaucoup, inoctavo 5. liv.

Tibere discours Politiques sur Tacite par Mr Amelot de la Houssaye, nouvelle Edition, in octavo 4. liv.

Veritable conduite de Confession & Communion de S. François de Sales, par M. Gambart Prêtre, in 18. 15. sols. Impression de Paris.

Entretien sur le Carême du Pere Crasset, in 12. 2. vol. 3. liv.

Caractere de la fausse & veritable Pieté, in 12. 30 sols.

Description de l'Hôtel des Invalides avec plusieurs figures en tailles douces tant les venës qu'autremët, in folio, 15. l.

Le Plan dudit Hôtel en deux feuilles, 2. liv. 10. sols.

Conversations Morales sur les Jeux & les divertissemens, in douze, 2. liv.

Traité de fortifications nouvelles par M. Gautier avec 23. figures, in douze 25. sols.

La seconde Philippique de Ciceron traduction nouvelle, in 12. 15. sols.

Nouveau voyage de Mr Thevenot contenant la Relation de l'Indostan, des Nouveaux Mogols & des autres Peuples & Pais des Indes, in quarto, 5. liv.

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Chaville le 18. Juillet 1683. Signé, Par le Roy en son Conseil, UNQUIERES. Il est, permis à I. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, de faire imprimer tous les Mois un Livre intitulé MERCURE GALANT, contenant plusieurs Pièces, Relations, Histoires, Aventures, & autres Ouvrages historiques, curieux & galans, pour la satisfaction de notre cher & tres-amié Fils LE DAUPHIN; pendant le temps & espace de dix années, à compter du jour que chacun desdits Volumes sera achevé d'imprimer pour la premiere fois : Comme aussi défenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs Graveurs & aures, d'imprimer, graver & debiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, ny d'en extraire aucune Piece, ny Planches servant à l'ornement dudit Livre, mesme d'en vendre separément, & de donner à lire ledit Livre; le tout à peine de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, & confiscation des Exemplaires contrefaits; ainsi que plus au long il est porté audit Privilege.

*Registré sur le Livre de la Communauté
le 14. Septembre 1683.*

Signé A NGOT, Syndic.

Et ledit Sieur I. D. Ecuyer, Sieur de
Vizé, a cédé & transporté son droit de
Privilege à Thomas Amaulry, Libraire à
Lyon, pour en jouir suivant l'accord fait
entr'eux.





MERCURE GALANT

M A R S 1685.

LE Roy qui n'est destiné
qu'à de grandes choses,
vient de faire une Entre-
prise vraiment Romaine; & je
ne croy pas qu'aucun des Césars
en ait jamais résolu une pareille.
Ce n'est pas, Madame, que par-
my tant de Chef-d'œuvres qui
ont rendu l'ancienne Rome si ce-
lébre, il n'y en ait eu de tres-im-

Mars 1685.

A

2. MERCURE

portans, & dans lesquels la Magnificence a esté jointe à tout ce que l'Art a de plus ingénieux ; mais ces Ouvrages que l'on avoit commencez sans avoir examiné toute leur grandeur, & sans en avoir prévu la dépense estoient devenus des Ouvrages de plusieurs Regnes ; au lieu que LOÜIS LE GRAND voit en même temps, & tout ce qu'il entreprend, & tout ce qu'il faut qu'il luy en couste. Ainsi l'on peut assurer, que si depuis qu'il y a des Hommes sur la terre, il s'est fait une dépense plus forte que celle de conduire la Rivire d'Eure à Versailles, il ne s'est jamais conclu un marché de tant de millions tout à la fois, ny mesme qui en ait approché. Cette Riviere dont la source est dans le Perche, passe à Chartres, à Nogent-le-Roy, à

Ivry , à Louviers , & va se joindre à la Seine au-dessus du Pont de l'Arche , après avoir reçu la Droüete , la Blaise , l'Aure , la Vegre , l'Hon , l'Andelle , & divers autres Ruisseaux. On va commencer à Maintenon le merveilleux Aqueduc qui luy fera perdre son cours ordinaire ; & comme la pente qu'il faut qu'on luy donne oblige à prendre un grand tour , on peut juger combien ce travail est considérable. Vous ne devez point douter qu'on n'en voye bien-tost la fin , puisque c'est un dessein du Roy , que l'on exécute. L'utilité qu'en peut recevoir Versailles , & l'ornement que ses superbes Jardins en tireront , n'est pas ce qui a le plus excité le Roy à entreprendre un Ouvrage si digne de la grandeur Françoisse , telle qu'elle

4 MERCURE

est aujourd'huy. Ce Prince a eu des veuës plus dignes d'admiration, & qui font connoître la bonté qu'il a pour ses Sujets. Il a prévu que la plûpart de ceux à qui la Guerre donnoit dequoy vivre, demeureroient sans employ; & par cette grande entreprise il a voulu leur fournir les moyens de subsister. Il rend par là son Nom immortel, & la France redoutable. Il fait connoître aux Estrangers que ses Finances ne sont point épuisées, & que puis que sans rien diminuer de ses autres dépenses, il en entreprend d'extraordinaires presque dans l'instant qu'on voit la Guerre finie, il seroit prest à la soutenir tout de nouveau, si en troublant le repos qu'il vient de donner à l'Europe, on le contraignoit de se remettre en Campagne.

Comme ce Monarque travaille sans cesse pour le bien & pour le repos de ses Sujets, il ne se passe aucun mois où l'on ne voye plusieurs de ses Déclarations, & des Arrêts de son Conseil d'Etat, à leur avantage. Il a érably depuis peu par une Déclaration, une Compagnie sous le Titre de *Compagnie de Guinée*, qui fera seule à l'exclusion de tous autres le Commerce des Nègres, de la Poudre d'or, & de toutes autres Marchandises, qu'elle pourra traiter aux costes d'Afriques, depuis la Riviere de Serre-Lionne inclusivement jusques au Cap de bonne Espérance. Les premieres lignes de cette Déclaration marquent mieux que je ne pourrois faire, les bonnes intentions qu'a Sa Majesté de faire du bien à ses Sujets. Elles sont conçues en ces termes. *Après avoir*

6 MERCURE

heureusement finy tant de longües & de différentes Guerres , pendant le cours desquelles Dieu a beny visiblement, & fait prosperer nos Armes, Nous nous sommes appliquez à donner le repos à nos Peuples , par les Traitez de paix & de Trêve que Nous avons faits avec les Princes & Etats nos Voisins. Et comme dans la tranquillité dont jôit à présent nôtre Royaume , rien ne peut si naturellement introduire l'abondance , que le Commerce , Nous avons résolu d'en procurer par toutes sortes de voyes l'augmentation, notamment de celuy qui se fait dans les Païs éloignez. Ces lignes font assez connoistre de quelle maniere le Roy veille au bien de son Etat. En voicy d'autres qui regardent les biens de la Compagnie en particulier. Appartiendront à ladite Compagnie en pleine propriété les Terres

GALANT.

7

qu'elle pourra occuper és lieux & pendant le temps de sa concession, esquels Nous luy permettons de faire tels Etablissmens que bon luy semblera, y construire des Forts pour sa seureté, y faire transporter des Armes & Canons, & y établir des Commandans, nombre d'Officiers & Soldats necessaires pour assurer son Commerce, tant contre les Etrangers que les Naturels, auquel Effet Nous permettons à la Compagnie de faire avec les Roys Nègres, tous Traitez de Commerce qu'elle avisera, & apres l'expiration du Privilege par Nous presentement accordé. Voulons que ladite Compagnie puisse disposer de ses Habitations, Armes, Munitions, ainsi que de ses autres Effets Meubles, Ustancilles, Marchandises & Vaisseaux, comme des choses à elle appartenantes, en toute propriété.

A 4

Le principal soin du Roy étant de faire fleurir la Religion Catholique, cette même Déclaration enferme l'Article qui suit :
Ne pourra ladite Compagnie employer ny donner aucunes Commissions qu'à des Gens de la Religion Catholique Apostolique & Romaine, & en cas que ladite Compagnie fasse quelques établissemens dans les Pays de la presente Concession, elle sera obligée de faire passer le nombre de Prestres ou Missionnaires necessaires pour l'instruction & exercice de ladite Religion, & donner les secours spirituels à ceux qui y auront esté envoyez.

De cet Article de Religion, je passe à une autre Déclaration du Roy qui la regarde. Elle est, *Pour la punition des Ministres de la Religion Prétendue Réformée, qui souffrent dans les Temples des personnes*

GALANT. 9

que le Roy a défendu d'y admettre , & pour l'interdiction desdits Temples. On y contrevient si souvent, que l'on ne peut estre trop rigide sur cet Article.

Il a aussi paru depuis peu un Arrest du Conseil d'Etat , Qui enjoint à tous ceux de la Religion Prétendue Reformée , dont les Charges de Notaires ont esté remplies de personnes Catholiques , de remettre les Minutes des Contrâcts , & autres Actes, aux Greffes des Justices Royales des lieux où ils étoient. Sans cette prévoyance du Roy , le Public auroit souffert un jour un notable préjudice , parce qu'avec le temps ces Minutes auroient esté diverties ou égarées.

Cet Arrest a esté suivy de deux autres , tous deux pour le soulagement des Sujets de Sa Majesté, Le Premier a pour Titre , Arrest

A J

du Conseil d'Etat , portant interpretation de celui du 30. Decembre dernier , qui décharge du Droit de Fret les Vaisseaux étrangers qui ameneront des Bleds dans le Royaume. Le Roy par ces Arrests si judicieux, fait voir que ses interets luy sont moins chers que ceux de son Peuple, & donne lieu aux Etrangers d'amener des Bleds dans le Royaume. Une prévoyance si désintéressée, marque mieux que toute chose , combien un Monarque est digne de commander. Voicy l'autre Arrest dont je vous ay parlé , il concerne le Remboursement des Etapes qui ont esté fournies aux Troupes qui ont passé dans les Prouinces & Generalitez du Royaume , depuis l'année 1676. jusques & compris l'année 1685.

On voit par cet Arrest que ceux qui étoient chargez du rem-

boursement de ces Etapes, n'ayant pas remboursé plusieurs Communautés, & Particuliers, Habitans qui ont souffert le Logement effectif des Gens de Guerre, & fourny les Etapes en espece, ce qui leur a causé un préjudice considerable, Sa Majesté y pourvoit. On ne doit plus s'étonner si le Roy entrant incessamment dans tout ce qui regarde le bien & l'utilité de ses Sujets, passe les journées entieres à travailler, ou seul, ou dans ses Con-seils.

Il a aussi paru depuis peu un Arrest du Conseil d'Etat qui ordonne, *Que les Directeurs du Domaine d'Occident, représenteront incessamment pardevant Messieurs de Boucherat & Pussort, Conseillers Ordinaires au Conseil Royal, un état certifié des Effets restans de la*

Compagnie des Indes Occidentales,
Tout ce que je pourrois dire
pour faire connoître combien le
Roy marque de bonté pour ses
Sujets par cet Arrest, le feroit
beaucoup moins voir que les
paroles suivantes du même Ar-
rest. Et Sa Majesté voulant estre
informée de la quantité, & de la
qualité des effets restans à present,
de ceux laissez en la disposition des-
dit Directeurs, tant dans les Isles
qu'ailleurs, & prendre une connoi-
ssances particuliere de toutes les Af-
faires de la direction, comme il a esté
fait pour les Compagnies des Indes
Orientales & du Nord, & en conse-
quence liquider les pretentions des
Creanciers & Actionnaires, qui de-
mandent le remboursement, même
pour voir audit remboursement, &
à ce qui se trouvera plus convena-
ble pour l'augmentation des Isles

Françoises de l'Amerique, & du Canada. Le Roy estant en son Conseil a ordonné, &c.

Il vient aussi de paroître une Déclaration du Roy concernant la Compagnie des Indes Orientales. Elle marque les grands soins que Sa Majesté prend pour soutenir & faire fleurir son Commerce, afin de donner à ses Sujets les occasions de négocier dans les Païs les plus éloignez, d'acheter de la premiere main les Marchandises qui viennent des Indes, & qu'ils alloient prendre chez les Etrangers voisins de ce grand Royaume, & d'introduire même par le moyen du Commerce la Religion Chrétienne, inconnue presque dans tous ces Païs. Jamais Monarque s'est-il appliqué avec tant de prévoyance & de bonté, à procurer l'abondance à ses

Sujets, & à augmenter la gloire de son Etat ?

Monsieur Magnin , toujours zélé à faire cōnoître l'admiration qu'il a pour les grandes Actions de Sa Majesté , a fait deux nouvelles Devises , que je vous envoie. L'une a le Soleil pour corps , & ces mots pour ame, *Spes rerum & decus*. Ils sont expliqués par ce Madrigal.

Par ses mouvemens divers,
 Par son heureuse influence,
 N'est-il pas de l'Univers
 L'ornement & l'espérance ?
 La grandeur de L O V I S , & l'état
 de la France,
 Expliqueront par tout ma Devise &
 mes Vers.

L'autre Devise est sur l'Ambassade du Roy de Siam , & sur

GALANT. 15

la deférence que tous les Potentats du Monde ont pour le Roy. Ce font plusieurs Eléfans qui fléchiffent les genoux devant le Soleil, avec ces mots. *Et Magnos habet as mament.*

Est-il rien de grand icy bas
Qui ne doive te rendre hom-
mage ?

*Grand LOUIS, qui ne connoist pas
Que c'est là ta parfaite Image ?
Est-il rien de grand icy bas
Qui ne doive te rendre hommage ?*

Voicy un Sonnet fort heureusement rempli., sur les Bouis- rimez Latins qui ont cours. Comme il est fait pour le Roy, il ne sçauroit manquer de vous plaire. Monsieur Blanchard, Curé de Fisse aux Environs de Dijon, en est l'Auteur.

Estre en tout & par tous NON
 IMPAR omnibus,
 Sçavoir l'Art de parler, sans rien
 dire qui fâche,
 Pour sa gloire & l'Etat travailler
 sans relâche,
 Plus qu'Hercule jadis, faire teste
 tribus.



Contraindre l'Ennemy de ramper
 comme un lâche,
 Estre dans l'Univers ce qu'au Ciel est
 Phœbus.
 Faire par son esprit plus que par son
 quibus,
 Qu'au milieu des Lauriers son Peu-
 ple boive & mâche.



Quoy que toujours vainqueur, faire
 la Paix, item
 La donner, la régler, c'est là le vu-
 autem;

Regner, gouverner seul, & commander sans ire ;



N'ouïr de ses Sujets que vives & qu'amo,

Faire par sa valeur plus qu'on ne sauroit lire.

C'est plus que Pelisson n'en dira calamo.

Sur la fin du mois passé, le Pere Charles Guilhet, Provincial des Minimes de Provence, fit presenter à Sa Majesté par les Peres Bertier & d'Antrechaux ses Collegues, & Definiteurs de cette même Province, une These d'une composition fort particuliere. Elle fut tres-bien receüe de toute la Cour, & il n'y a point à douter qu'elle ne le soit de même de tous ceux qui la verront, puis que toutes les Positions contien-

18. MERCURE

nent l'Eloge de nostre Auguste Monarque , mais d'une maniere si ingenieuse , que cet Eloge entre dans les Questions naturellement , & sans violence. Le Roy écouta avec une bonté inconcevable le Compliment de ces Peres , qui luy fut fait en ces termes.

S I R E ,

Comme tous les Peuples qui ont le bon-heur de vivre sous le Regne de V. M. s'interesse à sa gloire , nous esperons qu'elle ne trouvera pas mauvais que les Minimes y prennent part. Le nom qu'ils portent ne les doit pas priver de cet avantage , car bien que cette gloire n'ait rien que de grand , son étendue demande toutefois que les plus petits travaillent aussi sur une matiere si vaste.

C'est par cette raison , SIRE , que nous avons pris la liberté de vous dédier une Thèse , & nous avons creu que si nos forces ne nous permettoient pas de faire en grand l'Eloge de V. M. dans lequel nous pussions faire voir toutes les grandes qualitez qu'Elle possède dans un degré si éminent , Elle agréeroit néanmoins le dessein que nous avons de le faire en petit , par cette bonté qui luy est si naturelle , & qui luy fait toujours recevoir avec complaisance , jusques aux plus petits témoignages de nostre zèle.

Nous sommes d'ailleurs obligez de prendre un Interest particulier à la Gloire de V. M. Les Minimes , SIRE , vous regardent non seulement comme leur Protecteur , & comme leur Bien faicteur , mais encore comme leur Pere.

Ce fut LOÜIS LE SAGE

qui les appella en France, c'est de sa libéralité qu'ils ont reçu une grande partie des biens qu'ils y possèdent ; ses Successeurs confirmeront tous ses dons , & les augmenteront considérablement ; & votre auguste Ayeul HENRY LE GRAND, & vostre Pere LOUIS LE JUSTE de Triomphante mémoire, nous ont fait les mesmes Graces : mais V. M. les a tous surpassés en bonté & en générosité, nous ayant comblés de ses Faveurs.

C'est pour vous en remercier, SIRE, que le Pere Charles Guilhet, Provincial de vos tres-humbles & tres-fideles Sujets les Religieux Minimes, de vostre Province de Provence, nous a Députés au nom de tout l'Ordre ; comme aussi pour vous présenter cette These, & vous supplier d'agréer qu'il la soutienne sous vostre Auguste Nom dans le

*Chapitre General que nous devons
tenir dans vostre Ville de Marsail-
le , sous le bon plaisir de V. M.
l'assurant que nous n'oublierons
jamais ces Graces , pour lesquelles
nous continuerons de demander à
Dieu , qu'il répande ses Benedi-
ctions sur vostre Personne Sacrée,
sur la Famille Royale , & sur tout
vostre Etat.*

Le Roy les ayant congediez
apres une réponse fort obli-
geante , ils allerent presenter
cette même These à Monsei-
gneur le Dauphin , & à Mada-
me la Dauphine , qui la reçeu-
rent aussi avec beaucoup de
bonté. Le Pere Guillet dont
vous venez de lire le nom , est
un Homme d'un tres grand me-
rite. C'est luy qui présidera aux
Theses que ces Députés ont

présentées à Sa Majesté. Elles feront l'ouverture du Chapitre General que ces Peres doivent tenir à Marseille, aux Fêtes de la Pentecoste prochaine, ce qui font de dix huit en dix huit ans, le tenant alternativement de six ans en six ans en France, en Espagne, & en Italie. La Theologie que ce Provincial possède excellemment bien, n'est pas le seul avantage qui le fait considerer dans son Ordre. Il est encore grand Predicateur, & a remply les meilleures Chaires avec une entiere satisfaction de ses Auditeurs. C'est pour la seconde fois qu'il a esté fait Provincial. Le Pere Madon, Religieux aussi estimé par son esprit que par sa vertu, doit avoir l'honneur de soutenir cette These, sous un President de

cette force. On a tout sujet d'espérer de luy, qu'il fera voir aux Italiens & aux Espagnols qui l'attaqueront, que les François ne craignent les Nations Etrangères en aucune sorte de Combat.

Je vous envoie un Conte nouveau de Monsieur de la Barre de Tours. Ses Galans Ouvrages ont tant d'agrément, & vous avez toujours pris tant de plaisir à les lire, que je croy vous en procurer un fort grand, en vous faisant part de celuy-cy.





OENOPHILE.

C O N T E.

Toutes les Grandeurs de la Terre
Sont aussi fragile que verre,
(De tel propos je n'auray pas les
Gants)

Et l'Histoire fournit mainte &
mainte Avanture

Parmy les Petits & les Grands,
Qui montre ce propos n'estre pas im-
posture.

Suivons donc. Les grandeurs de
l'Humaine Nature

N'ont rien que de prest à finir;
Un mesme instant les voit naistre
& mourir;

C'est un resue qui plait dans le ma-
ment qu'il dure

Et

Et qui laisse à sa suite un facheux
souvenir ;

C'est un abus, une peinture,
Vne idée, un fantôme, une ombre,
enfin un rien.

Quelque Censeur me desavoüe,
Et traite ma Morale en Morale de
Chien.

Quoy, ce gros Financier, dira-t-il
Et son Bien

Sont des Chansons ? Hé vöy. C'est à
tort qu'on le toüe ;

Je vais le montrer aujourd'huy ;
Et le gueux Oenophile au milieu de
sa boüe,

Quand il a bû dix coups, est plus
heureux que luy.

Paschal, un Anthour d'impor-
tance,

Dans ses Ecrits met peu de difference
Entre le Gueux résuant la nuit
Posséder sous son Toit tous les tre-
sors de France,

Fevrier 1685.

B

*Et le Riche avec sa Finance
En pauvreté qui resue estre réduit.
De Fortune en effet n'est-ce pas une
niche,*

*Que le dormir, & du Pauvre, &
du Riche ?*

*Pourquoy ne pas dans le sommeil
Laisser le Gueux, dont le réveil
Renouvelle les maux ? ou bien tout
au contraire,*

*Pourquoy faire dormir qui doit veil-
ler toujours ?*

*Mais sans m'embarrasser à faire
De longs, & par ainsi de fort mau-
vais discours ;*

*Longs & mauvais, c'est assez pour
déplaire,*

*Quand on fait le Prédicateur.
Ne preschons plus ; parlons d'une
autre Affaire,*

*Et plutôt devenons Conteur ;
Car un Conte, fust-il un Conte à la
Cigogne,*

*Vant toujourns mieux qu'un ennuyeux
Sermon.*



*Disons donc, que du temps de Phi-
lippe le Bon,*

*(Ce Philippe le Bon estoit Duc de
Bourgogne)*

*Avint un certain Fait
Assez plaisant, & digne de mé-
moire,*

*Et pour moraliser un assez joly trait,
Au demeurant tres-vray, je l'ay lû
dans l'Histoire;*

*Quiconque ne me voudra croire,
La peut lire à son tour. Philippe par
hasard*

*Dans le temps qu'on boit à la neige,
(C'est à dire l'Eté) suivy d'un gros
Cortége,*

*S'en revenoit fort tard,
Après avoir fait un tour du
Rampart*

*De Bezançon , promenade ordi-
naire*

*Qu'avec ses Courtisans le bon Duc
souloit faire.*

*En traversant la Rue, il aperceut un
Gueux ,*

*Faisant vilaine moïe ,
Déchiré , plein de sang, hideux ,
Renversé sur un tas de boïe.*

*Cet objet émut le bon Duc ,
Qui pensa que le Gueux tomboit de
mal caduc ;*

*Et comme il estoit charitable ,
Et pour tous ses Sujets plein d'extrê-
me bonté ,*

*Il voulut que ce Misérable
De son borbier dès l'instant fust ôté,
Et bien plus , il voulut , pour être
décroté*

*Qu'au Palais il fust emporté.
Au premier appareil on connut
Oenophile ,
Fameux Beuveur, qui n'avoit pour
métier*

*Que de fesser du Vin de Quartier en
Quartier,*

*Et que de promener une soif inutile
Dans les Tavernes de la Ville,
D'où sortant sans avoir le moyen de
payer,*

*N ayant pas vaillant une obole,
Tire mort il dormoit dans le premier
bourbier.*

*Quand le Duc scut qu'estoit le
Drôle ,*

*(Car le nom d'Oenophile en tous
lieux faisoit bruit ,*

*Et de ses Faits en Vin chacun estoit
instruit)*

*Il luy fit préparer un assez plaisant
rôle.*

*Il ordonna qu'il fust frisé,
Musqué, frotté, lavé, poudré, pei-
gné, razé,*

Proprement aromatisé.

(Précaution fort nécessaire

Pour ce qu'on vouloit faire)

30 MERCURE

*Il fut couché dans un superbe Lit,
Avec les Ornaments de nuit
Qu'on donne à Gens de conséquence,*

Dont je tais la magnificence.

*Pour la marquer en un mot, il
suffit*

*Que le Duc de Bourgogne
Ordonna qu'on traitast comme luy
cet Ivrogne.*

*Chacun se retira pour prendre son
repos,*

Laisant au lendemain le reste.

*La nuit sur le Palais jetta d'heu-
reux Pavois,*

*Tout dormit à merveille ; aucun
resve funeste,*

*Excité par Bacchus & sa douce va-
peur,*

*N'embarrassa le cerveau du Beau-
veur,*

*Le Phæbetor des Gens qui se plai-
sent à boire,*

Luy parut mille fois versant à plei-
nes mains

Par sa Corne d'yvoire
Tous les resves plaisans qu'il pro-
digue aux Humains.

L'Aurore dont l'éclat embellit ton-
tes choses,

Avoit, pour marquer le retour
Du Dieu qui tous les jours du Monde
fait le tour,

Parfumé tous les airs de Iasmins &
de Roses,

Cela veut dire en Prose, il estoit
jour.

Vous sçauriez que qui versifie,
Je veux dire les Gens qu'Apollon
deifie,

Peuvent impunément s'exprimer
par rébus,

Où par mots qu'un François nous
appelons Phébus.

Dans mes Contes par fois ie mesle
ce langage,

*Qui paroist tant-soit-peu guindés
Mais quoy ! je vais comme je suis
guidé,*

*Sire Apollon pour moy n'en fait pas
davantage.*

*Nous avons de son Lit fait sortir
le Soleil,*

Allons en Courtisan habile

*Nous trouver au Levé du Seigneur
Oenophile,*

*Et nous sçaurons quel sera son ré-
veil.*

Imaginez-vous la surprise

*D'un Gueux qui n'avoit pas vait,
lant une Chemise.*

*Et qui (souvent couché dehors.)
Se trouve en Draps de lin bordeZ de
Point d'Espagne,*

*Et comme un Prince de Cocagne,
Se voit environné des plus riches
trésors.*

*En croira t. il ses yeux ? Il n'ose.
Est-ce un enchantement ? Est-ce
un métempsychose,*

Illusion, métamorphose ?

*Par quel heureux destin est-il
Grand devenu,*

*Luy qui naguere estoit tout nud ?
Pendant qu'à débrouïller tel Cahos
il s'applique,*

*Une douce Musique
Acheva de troubler sa petite raison;
Il ne pût s'empescher de dire une
Oraison*

*Qu'il sçavoit contre l'Art
Magique.*

*S'il eust crû gouster dans ces lieux
Des douceurs à la fin semblables
aux premieres,*

*Il ne se pouvoit rien de mieux;
Mais il craignoit les Etrroieres,
Catastrophe ou souvent aboutit le
plaisir*

*De pareille galanterie.
De malle peur il se sentir saisir,
Estimant, pis encor, que ce fust Dia-
blerie.*

*En Bourgogne en ce temps couroient
des Farfadets,*

*Autrement dits Esprits Follets,
Qui n'entendoient point rail-
lerie,*

*Fongueux comme les Gens qui bat-
tent leurs Valets.*

*Achevons. Il entra quatre Pages
bien faits ,*

*Maistre d'Hostel , une autre
Troupe*

De Valets de pied , de Laquais,

Dont l'un tenoit une Soucoupe,

*L'autre une Ecuelle-oreille avec un
Consommé*

Voicy. luy dit un Gentilhomme,

Vostre Boüillon accoûtumé,

*Monseigneur. Il le prit tout
comme*

*Si veritablement il eust tous les
matins*

*Fait tel métier. Aisément l'ha-
bitude*

*Se feroit à tels Mets ; & quand
d'heureux destins*

Succèdent au mal le plus rude,

On s'accoutume avec facilité

Au bien que l'on n'a point goûté,

Bien plus, à nostre compte

Le bien qui nous vient nous est dû ;

*Et si quelque chagrin nous vient,
tout est perdu.*

*Mais heureux mille fois l'Homme
qui se surmonte,*

Et qui sagement se contient,

Quand le bien ou le mal luy vient.

Par trop je moralise ;

*Venons au Fait, Le Duc Philippe se
déguise,*

*Et vient accompagné de trente
Courtisans,*

Sous autant de déguisemens.

Chacun luy fait la révérence,

Luy vient souhaiter le bonjour,

Et tout de même qu'à la Cour,

Luy dit autrement qu'il ne pense.

*On l'habille superbement ;
Tous les Bijoux du Duc firent l'ajustement.*

*C'étoient Canons de Point de Gêne.
(Gênes lors s'amusoit à fabriquer du Point,*

*Et son orgueil n'attiroit point
De Bombe à feu Grégeois sur sa superbe arène)*

*Enfin pour trancher court , l'Yvrogne
étoit brillant*

*Autant que le Soleil levant ;
Et Bacchus revenant des Climats de
l'Aurore,*

*Paroissoit moins vainqueur que
lui.*

Mais pour rendre parfait ce Spectacle moüy,

*Il manquoit quelque chose encore ;
C'est que les Dames du Palais
Vinssent avec tous leurs attraits ;
Ce qui se fit. Ce dernier trait
l'accable ;*

*Mais il revient dans un moment
De son étonnement,
Quand on le fit passer dans un Apartement,
Qui luy parut d'autant plus agreable,
Qu'il vit une Table
Qu'on servoit magnifiquement.
Il ne soupçonna plus que ce fust Diablerie,
Quand il se vit placé dans l'endroit
le plus haut,
Où sans se déferrer il mangea comme il faut,
Commençant à trouver l'invention
jolie.*

*Dans cette Cour
A différens plaisirs on passa tout le
jour,
Comme au Bal, comme au Jeu, comme
à la Comedie,
Ou comme à l'Opera. Mais non, dans
ce temps-là*

*On ne connoissoit point ce que c'est
qu'Opera.*

*Bref, on se divertit à ce qu'on eut
envie,*

Jusqu'à ce que le Soleil se coucha.

*On servit le souper, Oenophile soupa;
Il y bent trop, il s'y soula,*

Si bien qu'il s'y couvrit la vûe.

*Et sa Principauté par ce trop fut
perdue;*

*Ce qui fit qu'à l'instant on le des-
habilla,*

De ses Haillons on le pouïlla;

*Quatre Valets de pied le portent
dans la rue.*

*Au mesme endroit d'où le Duc le
tira,*

*Voilà comment la Fortune se joue,
Aujourd'huy sur le Trône, & de-
main dans la bouë.*

*Que ne sçay-je comment Oenophile
parla*

Dans le moment qu'il s'éveilla!

On a eu nouvelle que le Mercredi 24. de Janvier dernier, on fit à Rome un Service solennel pour Dom Alphonse VI. Roy de Portugal. La Ceremonie fut faite avec tant d'ordre, d'éclat & de pompe, que quoy que ce soit un lieu où les somptueux Spectacles soient ordinaires, on ne laissa pas de l'admirer. Ainsi je croy vous faire plaisir de vous en apprendre les particularitez, & je me sers pour cela des mesmes termes qui ont esté employez dans une Lettre écrite sur ce sujet à Monsieur de S. Romain, Ambassadeur extraordinaire du Roy à Lisbonne. L'Eglise Nationale de S. Antoine des Portugais ayant esté destinée pour cette fonction par Monsieur le Cardinal d'Estrées, Protecteur des Affaires de Portugal, & par Dom

Domingos Barreiros Leita, Résident de ce Royaume, son Eminence concerta la Décoration de l'Eglise, avec Monsieur l'Abbé Benedetti, Agent de France, à qui il donna le soin de l'exécution. Il s'en acquitta parfaitement bien, étant assisté de Monsieur l'Abbé Mesquita, & du sieur Antonio Gherardi, Architecte & Peintre fameux. Toute la Façade de l'Eglise étoit couverte & ornée de Peintures, & de Figures en Relief, qui la rendoient beaucoup plus belle & agreable qu'elle n'étoit auparavant, & qui toutes avoient du rapport à cette cérémonie. La Porte étoit entourée, ou plutôt enveloppée d'un Drap noir. Le dessus, ou le Fronton de la même Porte, soutenoit deux Statuës qui représentoient la Religion

& la Force , par lesquelles les Portugais se sont toujours distingués , avec une inscription qui marquoit que les Roys de Portugal par leurs Conquestes dans les Pais éloignez , par leur Pieté, & par leur valeur , avoient soumis des Peuples innombrables, aussi bien à l'Eglise qu'à la Couronne.

La Façade des deux costez de la Porte étoit enrichie de Pilastres, & de Contrepilastres, ornez de Figures & de Trophées de Mort & de Festons. Les deux vuides qui restoient des deux côtez entre les Pilastres, étoient remplis par deux grands Medallions ovales , de plus de quinze pieds dans leur plus long Diametre , & peints en couleur de Bronze, qui representoient deux autres Alphonses, sçavoir la Ba-

42 M E R C U R E

taille d'Ourique , gagnée par le Roy Alphonse Henriquez I. du nom , contre cinq Roys Mores, & le Siege de la Ville d'Alcazer en Afrique, prise par le Roy Alphonse II. On lisoit au dessous, des Inscriptions qui expliquoient le sujet de ces Peintures.

Le dessus, ou le second Ordre de la Façade, étoit embelly aussi bien que le premier , de divers Ornemens d'Architecture. Au milieu étoient les Armes de Portugal, avec ces deux mots , *Cælitus Data* , pour faire allusion à ce que les Historiens rapportent, qu'elles furent miraculeusement données au Roy Alphonse I. Des deux côtez s'élevoient deux belles Pyramides, sur lesquelles on voyoit deux Inscriptions Morales , & convenables au Sujet. Les extrémitéz de la Façade sou-

tenoient des Vases, & sur le haut étoit placée une Tour qui faisoit partie des Armes de Portugal, avec une Mort armée de sa Faux au dessus, & deux Etendarts noirs qui pendoient des deux côtez. Sur l'un on voyoit une Mort qui tenoit des Sceptres & des Couronnes, & sur l'autre une Tête de Mort avec la Lune, le tout accompagné de Devises & d'autres Ornemens, qui faisoient un effet tres-agréable à la veüe. Le dedans de l'Eglise étoit orné d'une maniere toute lugubre, mais avec tant d'Art qu'il ne laissoit pas de plaire, & de satisfaire les Spectateurs. Sur la Porte, on voyoit trois Medaillons, qui representoient les Roys Alphonse III. Alphonse IV. & Alphonse V. avec une Devise à chacun. Les Murailles,

la Coupole, ou le Dome, les Voutes des Chapelles, & celles de l'Eglise, étoient entièrement couvertes de Drap noir, qui sur un fond blanc formoit des Coquilles, des Vases, des Festons, & divers autres compartimens, avec un si bel dessein & un si bel ordre, que ces Ornemens, quoy que tres-simples, faisoient un effet surprenant en cette triste ceremonie. Ils étoient encore relevez par une large bande de Satin noir, bordée par le bas d'une grande Dentelle d'argent, qui couvroit la Corniche, & faisoit avec elle tout le tour de l'Eglise.

Les huit Pilastrs qui separent les Chapelles étoient couverts & peints en Pyramides, sur lesquelles étoient écrites des Sentences morales. De grandes Figures de

Mort en relief , dorées avec des Manteaux de mesme , soutenues par de beaux Scabellons de couleur de Bronze , & en diverses attitudes , étoient appuyées contre ces Pyramides , & portoient chacune un Cierge d'une grandeur extraordinaire.

On dressa devant le grand Autel un superbe Mausolée , de près de trente pieds de hauteur. Cette Machine étoit soutenue par un Soubassement de figure ovale , & posé sur un Socle qui paroissoit estre de Porphire. Les quatre Angles qui sortoient hors d'œuvre , servoient de Base à quatre grandes Morts dorées , couvertes de Manteaux de deuil de mesme , & qui portoient des Cierges de près de demy pied de Diametre , & d'une longueur extraordinaire. Entre les Angles,

46 - MERCURE

ou sur les quatre côtez du Sou-
bassement, qui sembloit être de
Bronze à compartiment d'or, on
voyoit 4. Medaillons, où étoient
representez les quatre âges de
l'Homme, avec une Mort à cha-
cun, & une Devise qui faisoit
entendre que personne n'étoit
exempt de ses Loix. Du côté qui
regardoit la Porte, on lisoit cette
Inscription, en grands Caractè-
res d'or.

ALPHONSO VI.

LUSITANIÆ ET ALGARBIORUM
R E G I.

Au dessus de tout cela, s'éle-
voit une grande Urne quarrée &
couverte, & qui paroissoit une
Masse d'or ciselée & enrichie de
feüillages, cartouches, & autres
ornemens. Aux quatre coins, il

y avoit quatre Figures richement vêtues, & qui par leurs Habits differens, representoient les quatre Parties du Monde ; pour faire allusion aux Etats de Portugal, qui s'étendent dans ces quatre Parties de la Terre. Ces Figures tenoient d'une main une Corne d'abondance d'argent, & de l'autre une Torche à quatre branches, & sembloient marquer par leurs postures tristes, qu'elles étoient affligées de la mort du Roy Alphonse.

Sur l'Urne on voyoit un Ange doré, qui mettoit deux Sceptres sur un Carreau de brocard d'or, qui terminoit agréablement ce magnifique Mausolée.

Toutes ces choses ayant esté ainsi disposées, le matin du jour que ce Service fut fait, Monsieur le Cardinal d'Estrées fit distribuer

de grandes Aumônes à plus de quatre mille pauvres , afin de les obliger à prier Dieu pour le repos de l'Âme du Roy défunt. Tous ceux qui devoient accompagner ce Cardinal , s'assemblerent cependant au Palais Farnese. On leur presenta à tous & en grande abondance du Chocolat, des Biscuits & des Massépains , à cause que Son Eminence prévoyoit que la Ceremonie seroit longue.

Sur les dix heures, Monsieur le Cardinal d'Estrées partit avec un Cortège de près de cinquante Prélats , & de quantité d'autres Personnes considerables. On ne se souvient point à Rome , d'avoir eue un si grand nombre de Prélats à aucune fonction , & cette circonstance est d'autant plus remarquable , qu'il y en avoit de
tous

tous les Ordres , quoy que ce
jours-là la plupart des Congre-
gations & des Tribunaux fussent
assemblez. Son eminence fut re-
çeuë à la Porte par le Resident
de Portugal , accompagné des
principaux de la Nation , & des
Officiers de l'Eglise. Après que
ce Cardinal eut pris sa Place au-
près de l'Autel , sur une Estrade,
les Prelats à la droite du Mausolée,
du costé de l'Evangile , & le
Resident & ceux qui l'accom-
pagnoient , vis à vis du costé de
l'Epistre , la Messe commença.
Elle fut celebrée par Monsieur
l'Archevesque de Trebisonde ,
qui étoit assisté de quatre Eves-
ques , suivant le Ceremonial que
l'on observe aux Obseques des
Roys. La Musique parut mer-
veilleuse , tant par la beauté de la
composition , que par le nombre

Mars 1685.

C

des voix, & des instrumens.

Il étoit environ deux heures après midy, lors que toutes les Ceremonies furent achevées. Tous les Prélats à qui leur santé ou leurs affaires le purent permettre, accompagnerent Monsieur le Cardinal d'Estrees, à son retour au Palais Farneze, où il avoit fait préparer avec une Magnificence Royale, un Repas auquel vingt-huit de ces Prélats assisterent. La Table fut dressée dans la Galerie de Farnese, si fameuse par la beauté des Peintures à fresque, qui sont les Chef-d'œuvres des Carraches & du Dominiquain. Elle étoit de trente-quatre Couverts, & il y eut deux Services de trente-six plats à chacun. Le dernier fut relevé par dix-huit plats d'entremets, qui furent suivis de

GALANT.

trente-six autres , de fruit ; les Compotes furent changées contre vingt-quatre Soucoupes chargées de Vins de Liqueur , de Rosolis & d'Hypocras. Vingt-quatre Soucoupes suivirent , garnies de plusieurs sortes d'Eaux glacées , de Sorbets & de Chocolats , & toute la Compagnie se retira avec une entière satisfaction.

Au bout de la Galerie dans la Salle des Bustes , ainsi nommée à cause d'un grand nombre de Bustes antiques que l'on y voit , on avoit dressé quatre Buffets , le premier de Vermeil doré , le second d'Argent , le troisième de Cristaux de Venise , & le quatrième de trente-six Soucoupes , garnies de leurs Caraffes. La Bouteillerie avec les Buffets étoit dans une Chambre voisine.

Je vous envoie deux Lettres de Monsieur Vignier de Richelieu. Elles sont d'un Caractere à ne vous déplaire pas. L'une à estre écrite à une Dame, qui ayant eu la Fève la veille des Roys, fut nommée la Reyne Marteffinde.



A MADAME ***

En luy envoyant un Cartaut de Muscat, au lieu de Bouquet, le jour de sa Feste.

JE suis bien fâché, Illustre & Charmante Reyne, de ce que vostre Feste arrive dans une Saison où il n'y a pas de Fleurs assez belles pour vous faire un Bouquet.

*Je sçay bien qu'en tout Temps.
L'Esté, l'Hyver, l'Automne, & le
Printemps,
Le Parnasse a des Fleurs, mais
helas, quelle peine!
Quand on croit bien choisir, il arri-
ve souvent,
Que loin d'avoir touché le cœur
d'une inhumaine
Autant en emporte le Vent.*

*Je me suis donc moins attaché
à la forme qu'à la matière du
Bouquet. On ne me prendra pas
sans doute pour un Galant de
Flore. On croira plustost que
Bacchus est mon Patron.*

*Mais qu'il te soit, ou qu'il ne le soit
point,
Honny soit qui peut en mesdire;
Je suis friand au dernier point,*

Du Fruit qui croit dans son Empire.

Le froid est l'ennemy des Fleurs,
& on les méprise des qu'elles ont
perdu leur éclat; mais il n'en est
pas de mesme de ce charme des
Humains. Plus il gèle, & plus il a
de brillant, & de force pour se fai-
re aymer.

*C'est une verité connue,
Qu'il sçait par sa vive couleur,
Charmer d'abord la vue
Et gagner ensuite le cœur.*

J'espere , Belle Reyne , que
vous en ferez l'épreuve.

*Et que vostre goust delicat ,
N'aura pas de regret au change,
Si je vous donne un Cartau de
Muscat,*

GALANT.

55

Pour un Bouquet de fleur d'orange.

Quand vous serez à Table avec
ces heureuses Personnes que
vous avez honorées des plus con-
siderables Charges de vostre
Cour , ce ne vous sera pas un
petit plaisir de voir que toutes,

*En beuvant de cette Liqueur ,
Entonneront à vostre honneur ,
Des Chansons à douzaine ,
Qui toutes auront pour Refrein ,
Rien n'est si beau que nôtre Reyne
Et rien n'est si bon que son Vin.*

L'autre Lettre a esté écrite par
l'Auth eur à un de ses Amis , de
qui la Femme accoucha d'un
Garçon le jour du Mardy Gras.

M On cher Lisis , j'ay receu le
Billet

Que m'aporta ton verdoyant Valet;
Et quoy qu'ennuy de tous costez m'a-
boyé,

Mon cœur pourtant a tressailly de
joye ,

Pour avoir sçû que ta chere Moitié,
Après douleurs qui font moult grand
pitié,

Enfin t'avoit de rechef rendu Pere.

O l'heureux Fils ! O fortune prospere !

O Ciel benin , que de contentement

Vous promettez à ce nouvel Enfant !

- Un Mardy-Gras éclaire sa nais-
sance ;

Les Jeux , les ris , les Festins , & la
Dance ,

Semblent par tout venir faire la
Cour

Au bel Enfant qui par toy voit le
jour !

GALANT. 37

O qu'il sera grand amateur d'Epices!
 Langues de Bœuf, Saucissons & Sau-
 cisses,
 Jambons fumez, gros & courts Cer-
 velas
 Feront un jour l'honneur de ses Repas,
 Goute de vin ne laissera dans sa
 Couppe,
 A gros morceaux mettra le sel en
 Soupe,
 Et ne fera jamais dans son Tonneau,
 Pour le remplir, y répandre de l'eau.
 Plante croy-moy, pour cet Enfant
 insigne
 Le meilleur plan de la meilleure
 Vigne.
 O quel transport! O quel plaisant
 sôulas,
 Quand il verra courber les Echalas
 Sous le fardeau de mainte & mainte
 Grappe,
 Et gros Flacons arangez sur la
 Nappe!

*Mais garde-toy que celle qui nourrit
Cet Enfançon à qui Mardy-Gras rit,
Fasse Carefme , & mange de Molüe.
Prends les Chapons les plus gras de
la Mië,*

*Iarret de Véau , longe , éclanche &
roignon ,*

*Fais faire sauce , ou d'Ails ou-bien
d'Oignon,*

*Et sois certain que cette nourriture
Aide beaucoup à la bonne nature ,
Et que l'Enfant qui succe de ce lait,
Un temps viendra sera maître Pou-
let ,*

*Et ne fera par amour d'abstinence,
Affront au jour qui luy donna nais-
sance.*

*Mais j'en dis trop pour un Homme
chagrin ,*

*Qui pour rimer n'est pas en trop bon
train.*

*Un mal de dents , douleur des plus
cruelle .*

*Que jour , que nuit me devore &
bourelle.*

*Atends ; adieu. Si j'obtiens guérison ,
Iray te voir en ta belle Maison ,
M'y falust-il courre à beau pied
sans Lance ;*

*Onques je n'eus tant de réjoüissance ,
Que j'en auray de prendre entre mes
bras*

*Ce bel Enfant , ce Fils du Mardy-
Gras..*

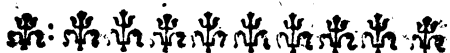
Le plaisir que vous avez eu ,
Madame , de lire les Inscriptions
Françoises de la Galerie de Ver-
sailles, sera augmenté sans doute,
quand vous sçaurez que l'usage
s'en établit de jour à autre , &
que désormais tous les Monu-
mens publics qui s'élèvent à la
Gloire du Roy , sont accompa-
gnés d'Inscriptions Françoises.
Nous en avons un exemple mar-

gnifique , dans l'Hostel de Ville de Paris , où l'on a mis depuis peu par l'ordre de Monsieur le Prevost des Marchands , quantité de ces Inscriptions , contenant les principaux Evenemens du Regne du Roy , depuis la Paix des Pyrenées , jusqu'à l'année derniere. Elles sont écrites sur de grandes Tables de Marbre noir , qui regnent tout autour de la Cour , au dessus des Fenestres , ce qui ajouste un riche Ornement à toutes les autres beautez de ce superbe Edifice. La premiere & la derniere , ont plus d'étenduë que les autres , & sont au dessus de la Porte principale par où l'on sort. Quoy que les grandes Actions de Sa Majesté soient fortement imprimées dans l'esprit de tous les François , il n'y en a pas un néanmoins qui

ne soit bien aise de s'en rafraîchir la mémoire par cette lecture, d'autant plus qu'ils en goustent toute la joye, dans la naïveté des expressions de leur Langue naturelle, sans partager leur attention avec les constructions obscures & embarrassées d'une Langue Etrangere. Vostre Approbation causera bien du plaisir à celuy qui les a faites, mais il ne m'est pas permis de vous le donner.



62. MERCURE.



INSCRIPTIONS

FRANCOISES,

MISES

DANS L'HOTEL DE VILLE

DE PARIS,

Contenant en abrégé les principaux Evenemens du Regne
de LOUIS LE GRAND.

1660.

ENtreveuë de Louis XIV. Roy
de France & de Philippes IV.
Roy d'Espagne, dans l'Isle des Fai-
sans, où la Paix fut jurée entre les
deux Roys, Mariage du Roy avec
Marie Therese d'Autriche, In-

GALANT. 63

*fante d'Espagne. Entrée solennelle
leurs Majestez dans la Ville de
Paris, au milieu des Acclamations
des Peuples.*

1661.

*Naissance de Monseigneur le
Dauphin à Fontainebleau le pre-
mier Novembre.*

1662.

*Le Roy d'Espagne desavoue
l'Action de son Ambassadeur en
Angleterre, & cède la Présence à
la France.*

1663.

*Rediton de Marsal. Renouvel-
lement d'Alliance avec les Suisses.*

1664.

*Le Legat vient faire. Satisfac-
tion au Roy, de l'Attentat commis
contre son Ambassadeur dans Rome.*

1665.

*Viétoire remportée contre les Cor-
saires de Thunis & d'Alger, sur
les Costes d'Afrique.*

1666.

Secours accordé par le Roy aux Hollandois , contre l'Angleterre.

1667.

Le Roy porte ses Armes en Flandre , pour la défense des Droits de la Reyne , & prend plusieurs Villes.

1668.

Conqueste de toute la Franche-Comté , en dix jours , au milieu de l'Hyver.

1669.

Depuis la Paix d'Aix la Chapelle , le Roy employe ses forces de Mer contre les Turcs.

1670.

Prise de Pont-à-Mousson & autres Places. Toute la Lorraine soumise à l'obeïssance du Roy.

1671.

Le Roy visite & fait fortifier toutes les Places qu'il a conquises en Flandre.

1672.

Le Roy justement irrité contre les Hollandois , entre dans leur Pays & s'en rend Maistre.

1673.

Le Roy Assiege Mastrich & l'emporte en treize jours. Les Flottes de France & d'Angleterre , défont celle d'Hollande.

1674.

Seconde Conqueste de la Fran-Comté. Victoire sur les Imperiaux , les Espagnols & les Hollandois à Senef.

1675.

L'Armée Imperiale chassée de l'Alsace , & forcée de repasser le Rhin.

1676.

Levée du Siege de Mastrich par le Prince d'Orange. Les Flottes d'Espagne & de Hollande , brûlées dans le Port de Palerme.

1677.

*Prise de Valenciennes & de
Cambray. Bataille de Mont Cas-
sel, suivie de la Réduction de S.
Omer.*

1678.

*Prise de Gand & d'Ypre par
le Roy en personne. Prise de Puy-
Cerdà en Catalogne.*

1679.

*Le Roy fait restituer à ses Alliez
les Villes qui leur avoient esté prises.
Paix Generale.*

1680.

*Mariage de Monseigneur le
Dauphin, avec la Princesse Anne-
Marie-Christine-Victoire de Ba-
viere.*

1681.

*En un mesme jour Strasbourg &
Cazal reçoivent les Troupes, & la
protection du Roy.*

1682.

Naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne. Alger foudroyé par les Vaisseaux du Roy.

1683.

Les Algeriens forcez à rendre tous les Esclaves François. Prise de Courtray & de Dixmude.

1684.

Le Roy accorde la Paix aux Algeriens, punit les Génois, prend Luxembourg, force les Ennemis d'accepter une Trêve de vingt ans, & remet à la priere des Espagnols trois millions cinq cens mille livres de Contributions.

Depuis qu'on a veu les *Dialogues des Morts*, tous les Dialogues sont devenus du goust du Public. On les aime avec raison, puis qu'en peu de mots, & d'une maniere agréable, on y ap-

8 MERCURE

prend l'Histoire , les Mœurs , & les Coûtumes de divers Païs , & quantité d'autres choses qui Tont d'érudition. En voicy un de Mr B.... On m'en promet d'autres du mesme Auteur , & si l'on me tient parole , vous me verrez ponctuel à vous en donner une Copie.





DES CHOSSES

DIFFICILES A CROIRE.

DIALOGUE

LAMBRET , BELOROND.

LAMBRET.

Ouy, je me souviens que nous nous sommes donnez rendez-vous icy , & que tous les mois nous devons nous y rendre compte de nos Lectures, & particulièrement des choses qui à cause qu'elles sont ou prodigieuses, ou extraordinaires , ou opposées à nos Coûtumes, ou même fausses & impossibles , nous paroissent tres-difficiles à croire,

70 M E R C U R E
ou entierement incroyables.

B E L O R O N D.

Je ne doute point que vous n'avez fait diverses recherches sur cette matiere.

L A M B R E T.

Je vay vous en dire quelques-unes touchant les Coûturnes qui se sont établies dans quelques Pais pour conclure le Mariage, & qui pour estre fort differentes des nostres, semblent si extravagantes, que nous pouvons sans scrupule les mettre au nombre des choses difficiles à croire. Chez les Cimbres, Peuples de Scythie, & qui sont aujourd'huy les Danois, pour conclure le Mariage, il falloit que le Fiancé se rognast les ongles, & envoyast les rogneures à sa Fiancée, & que celle-cy en fist autant à son

Fiancé. Puis , s'ils acceptoient mutuellement leurs presens , ils étoient censez entierement mariez.

B E L O R O N D.

C'étoit peut-être pour se rémoigner reciproquement , qu'ils ne se feroient l'un à l'autre aucun tort si nous en croyons nostre Proverbe , quand pour rémoigner que nous osterons à quelqu'un le pouvoir de nous nuire , nous disons , *Je luy rognéray les ongles* , ce que Plin appelle fort bien, *Exarmare*.

L A M B R E T.

Chez les Teutons anciens Allemands , pour conclure le mariage , la Femme rasoit les cheveux à son Amant , & l'Homme les rasoit aussi à son Amante.

B E L O R O N D.

Vous n'ignorez pas que nos

Amans se font icy un fort grand plaisir, d'avoir des cheveux de leurs Maistresses, parce qu'ils les regardent comme autant de chaînes, sur lesquelles ils trouvent matiere de dire mille jolies choses, pour témogner la douceur de leur esclavage. Ne se peut-il pas faire que les Peuples dont vous me parlez étoient dans les mesmes sentimens.

LAMBRET.

Si vous voulez moraliser sur toutes les Coûtumes, vous en aurez bien à dire.

BELOROND.

Il est constant que les Coûtumes sont fondées, ou sur quelque événement considerable, ou sur quelque raison de bienfaisance, de moralité; ou de précepte.

LAMBRET.

Ainsi Permettez-moy de vous interrompre ; ce qui me vient maintenant dans la mémoire pourroit m'échapper. Apprenez-moy, je vous prie, pourquoy chez les Armeniens, pour contracter Mariage, l'Epoux tailloit le bout de l'oreille droite à son Epouse, & l'Epouse celuy de l'oreille gauche à son Epoux ?

BELOROND.

Vous sçavez ce que c'est lors que les oreilles cornent, ce que Plaute appelle *Tinnimennum*, ou lors que, comme dit Celsus, *Aures sonant intra se ipsas*. Vous sçavez encore qu'on dit, que lors que l'oreille droite nous corne, c'est signe que l'on parle bien de nous, & qu'au contraire, lors que c'est la gauche, nous sommes les objets de la médifance de quelqu'un.

Mars 1685.

D

C'est là une superstition , je l'avouë ; mais ne se peut-il pas faire que cette superstition regnast chez les Armeniens , ainsi que chez nous , & que l'Epoux coupoit l'oreille droite à son Epouse , pour la faire souvenir de ne pas écouter les cajoleries & les fleurettes , qui sont ordinairement si agréables aux Femmes , & que l'Epouse coupoit le bout de l'oreille gauche à son Epoux , pour l'avertir de ne pas écouter ce qu'on luy pourroit rapporter de desagréable contre sa conduite , afin de le jeter dans la jalousie , passion si naturelle à ceux de ce Pais-là. Mais , continuez je vous prie , ce que vous avez si bien commencé , sans exiger de moy que je vous rende raison de ce que vous m'apprendrez , puis que nous sommes

convenus de nous instruire l'un l'autre , de ce que nous aurions lû d'extraordinaire & de difficile à croire , & non pas de faire une dissertation sur ces matieres, parce que ce ne seroit plus un entretien agréable ; mais une espece d'étude , peut-estre aussi ennuyeuse qu'inutile. Avoüons seulement pour faire en quelque façon une Préface à ce que nous dirons dans la suite touchant les extravagantes opinions , les coutumes différentes , & les sentimens paradoxes ; avoüons, dis-je , qu'il n'y a rien de si constant & de si certain en un lieu , dont le contraire ne soit encore plus opiniâtrément tenu en un autre, & dans la contemplation de cette obstinée variété , nous ne nous étonnerons pas si un Philosophe interrogé de quelle ma-

tiere l'Homme luy sembloit estre composé , répondit , d'un amas de disputes & de contestations. Il devoit adjôûter de varietez & d'inconstances. En effet, l'Homme pense bien autrement des choses en un temps qu'en un autre, jeune que vieux, affamé que rassasié , de nuit que de jour, grand que petit, triste que joyeux, pauvre que riche. Joignez à cela la difference des temperamens, des climats , des saisons, des emplois, & mille autres circonstances qui le tiennent dans une perpetuelle instabilité ; ce qui a fait dire à Seneque, Epist. 109. *Pauci illam quam conceperunt mentem domum perferre potuerunt.* C'est cet esprit de contestation & d'instabilité qu'on peut apporter, pour principale cause de toutes les differentes costumes & opi-

nions, dont nous pourrons parler dans la suite de nos entretiens.

LAMBRET.

Vous ferez sans doute confirmé plus que jamais dans les sentimens que vous venez de me témoigner, quand vous sçaurez encore quelques autres coutumes sur le mesme sujet, comme ce qui se faisoit chez les Elamites, Peuples qui habitoient entre les Provinces de Perse & de Babylone, où le Mary piquoit le doigt du cœur de sa Femme jusques au sang, & la Femme en faisoit autant à son Mary; chez les Numidiens, Peuples d'Afrique, où l'Epoux & l'Epouse crachoient en terre, & de la bouë qui se faisoit de leurs crachats, ils s'oignoient le front l'un à l'autre; chez les Sicyoniens, Peuples du Peloponese, où le Mary

envoyoit un Soulier du pied droit à sa Femme , & la Femme un du pied gauche à son Mary ; chez les Tarentins , où le futur Epoux & la future Epouse ne con-
cluoient leur Mariage qu'en prenant à manger tous deux d'une
mesme main , en présence de leurs Parens assemblez ; chez les
Scythes , où le Mary & la Femme se touchoient reciproque-
ment les genoux , les pieds , les coudes , le front , les yeux , les
oreilles , & la bouche ; chez les Moscovites , où les Parens de la
Fille font la demande du Maria-
ge ; enfin , chez les Talchéens , où le Pere de celle qui étoit à
marier , appelloit à souper tous
ceux qui la recherchoient en
mariage ; & après les avoir priez
de faire chacun un Conte plai-
sant , celui à qui elle témoignoit

par un souris que son Conte luy agréoit , étoit en même temps reconnu pour son Epoux.

B E L O R O N D.

Si cela est , Arlequin auroit assurément épousé la fille du Souverain de ces derniers Peuples ; mais je me persuade qu'on ne trouvoit le Conte agréable, qu'après avoir agréé le Conteur.

L A M B R E T.

Voilà ce que je sçay , & ce que j'avois à vous dire d'extraordinaire, sur les différentes manieres de contracter le Mariage. Je ne doute pas que vous n'adjoutiez bien d'autres choses plus agréables sur ce sujet , ou sur quelque autre.

B E L O R O N D.

Je n'ay qu'une chose à ajouter , & qui , si vous me croyez, servira de fin à ce premier En-

retien. C'est que tout ce que vous venez de m'apprendre touchant les différentes manières de s'épouser, n'a rien de si extravagant que la ridicule opinion des Esseniens, chez les Juifs. Solin les appelle, *Gentem aeternam sine connubiis*. Ils faisoient profession du Celibat, sur ce seul fondement, que jamais Femme n'avoit gardé la Foy conjugale à son Mary. Nous ne pouvons mieux finir, ce me semble, qu'en mettant au nombre des choses difficiles à croire, l'injustice que ces Peuples faisoient à cet aimable Sexe.

L A M B R E T.

Si nôtre entretien tombe entre les mains du Public, nous devons espérer qu'il en sera bien reçu, puis qu'en le finissant, nous nous rendons les Dames

favorables par la qualite de chose difficile à croire , que nous donnons à l'infidelité dont on les accuse.

Après quantité de Chansons d'amour, je vous en envoie une à Boire. Les paroles sont de Monsieur Diereville.

CHANSON A BOIRE.

Pourquoy me dites-vous , Ca-
tin,

Que je ne suis plus qu'un Turo-
gne ,

Et qu'on me voit toujours avec ma
rouge trogne

Au Cabaret le Verre en main ?

C'est vostre rigueur sans pareille
Qui me fait tant aimer le doux
jus de la Treille.

Que vostre cœur pour moy devien-
ne plus humain,

D S.

82 M E R C U R E

*Et vous me verrez dès demain
Casser mon Verre & ma Bou-
teille.*

Il est dangereux de forcer l'a-
mour à se tourner en fureur ; il
en arrive ordinairement des sui-
tes funestes , & ce qui s'est passé
depuis peu de temps dans une
des plus grandes Villes du Ro-
yaume , confirme les sanglans
exemples que nous en trouvons
dans les Histoires. Une jeune
Damoiselle naturellement sensi-
ble à la gloire, & pleine de cette
louïable & noble fierté, qui don-
ne un nouveau mérite aux bel-
les Personnes ; vivoit dans une
conduite qui la mettoit à cou-
vert de toute censure. L'agré-
ment de ses manieres, joint à un
brillant d'esprit qui la distin-
guoit avec beaucoup d'avanta-

ge ; luy attiroit des Amans de tous côtez. Elle recevoit leurs soins, sans marquer de preference, & conservoit une égalité, qui n'en rebutant aucun , leur faisoit connoître qu'elle vouloit se donner le temps de choisir. C'étoit en effet son but ; elle gardoit avec eux la plus exacte regularité , ne leur permettant ny visites assiduës, ny empressemens trop remarquables. Ainsi la bien-seance regloit tous les égards complaisans qu'elle croyoit leur devoir ; & sa raison demeurant toujours maîtresse de ses sentimens , elle attendoit qu'elle conût assez bien leurs differens caracteres , pour pouvoir faire un heureux, sans se rendre malheureuse , ou qu'il s'offrist un Party plus considerable , qui déterminast son choix. Elle appro-

choit de vingt ans , quand un Cavalier assez bien-fait vint se mêler parmy ses Adorateurs. Comme il n'avoit ny plus de naissance , ny plus de bien que les autres , il ne reçût d'elle que la même honnesteré qu'elle avoit pour tous ; & cette manière trop indifferente l'auroit sans doute obligé de renoncer à la voir , si par une vanité que quelques bonnes fortunes luy avoient fait prendre , il n'eust trouvé de la honte à ne pas venir à bout de toucher un cœur qui avoit toujours paru insensible. C'étoit un homme d'un esprit insinuant , & qui sçavoit les moyens de plaire mieux que personne du monde , quand il vouloit les mettre en usage. Il feignit d'estre content des conditions que luy précrivit la Belle ;

& sans se plaindre du peu de liberté qu'elle luy laissoit pour les visites, il la vit encore plus rarement qu'elle ne parut le souhaiter. Il est vray qu'il repara le manque d'empressement qu'il sembloit avoir pour elle, par le soin qu'il prit de se trouver aux lieux de devotion où elle alloit ordinairement. Il la faisoit sans luy parler que des yeux, & ne manquoit pas dans la premiere entreveuë de faire valoir d'une maniere galante le sacrifice qu'il luy avoit fait en s'imposant la contrainte de ne luy rien dire, pour ne pas donner matiere à ses scrupules. Il prenoit d'ailleurs un plaisir particulier à élever son merite devant tous ceux qui la connoissoient, & ce qu'elle en apprenoit la faisoit en même temps, & luy don-

noit de l'estime pour le Cavalier. Toutes ces choses firent l'effet qu'il avoit prévu. On souhaita de s'en faire aimer. Il s'en apperçût ; & rendit des soins un peu plus frequens , en protestant que son respect luy en feroit toujours retrancher ce qu'on trouveroit contre les regles. La Belle qui commençoit à estre touchée, adouciten sa faveur la severité de ses maximes. Elle apprehenda qu'il n'eust trop d'exactitude à luy obéir, si elle vouloit s'opposer à ses assiduez ; & trouvant dans sa conversation un charme secret qu'elle n'avoit point senty dans celle des autres, elle crût que ce seroit user de trop de rigueur envers elle-même , que de se résoudre à s'en priver. Tous ses Amans eurent bientôt remarqué le progrès

avantageux que le Cavalier faisoit dans son cœur. Ils le voyoient applaudy sur toutes choses ; & le dépit les forçât d'éteindre leur passion, ils se retirèrent, & laisserent leur Rival sans aucun obstacle qui pût troubler ses desseins. Ce fut alors que la Belle ouvrit les yeux sur le pas qu'elle avoit fait. Le Cavalier demeuré seul auprès d'elle fit examiner le changement que l'Amour mettoit dans sa conduite. Toute la Ville en parla ; & ce murmure l'ayant obligée à s'expliquer avec luy, il luy répondit qu'elle devoit peu s'embarasser de ce qu'on pensoit de l'un & de l'autre, si elle l'aimoit assez pour vouloir bien devenir sa Femme ; que c'estoit dans cette veüe qu'il avoit pris de l'attachement pour elle ; & que ne souhaitant

rien avec plus d'ardeur que de l'épouser, il luy demandoit seulement un peu de temps pour obtenir le consentement d'un Oncle dont il esperoit quelque avantage. Je ne puis vous dire s'il parloit sincerement ; ce qu'il y a de certain, c'est que la Belle se laissa persuader. Les promesses que luy fit le Cavalier la satisfirent ; & croyant n'avoir besoin de reputation que pour luy , elle se mit peu en peine d'estre justifiée envers le Public , pourvu qu'un homme qu'elle regardoit comme son Mary , n'eust point sujet de se plaindre. Une année entiere se passa de cette sorte. Elle parla plusieurs fois d'accomplir le Mariage , & le fâcheux obstacle d'un Oncle difficile à menager empêchoit toujours qu'on n'exécutast ce qu'on

luy avoit promis. Cependant le Cavalier qui ne s'estoit obstiné à cette conquête , que par un vain sentiment de gloire , s'en dégoûta quand elle fut faite. L'amour de la Belle ne pouvant plus s'augmenter , il cessa d'avoir pour elle les mêmes empressements qui faisoient d'abord tout son bonheur. Elle s'en plaignit, & il rejeta sur ses plaintes trop continuelles les manieres froides qu'il ne pouvoit s'empêcher de laisser paroître. Elles luy servirent même de prétexte pour être moins assidu. Les reproches redoublerent ; & leurs conversations n'estant plus remplies que de choses chagrinantes , le Cavalier s'éloigne entierement. C'é fut pour la Belle un sujet de desespoir qu'on ne sçauroit exprimer. Elle envoya plusieurs per-

sonnes chez luy , elle y alla elle même & ses réponses estant toujours qu'il l'épouserait sitôt qu'il auroit gagné l'esprit de son Oncle , elle luy fit proposer un mariage secret. Il rejetta cette proposition d'une maniere qui fit connoistre à la Belle , qu'elle esperoit inutilement luy faire tenir parole. L'excès de son déplaisir égala celui de son amour. Elle aimoit le Cavalier éperdument ; & quand elle eust pû changer cet amour en haine, après l'éclat qu'avoient fait les choses , l'intérêt de son honneur l'auroit obligé à l'épouser. Toutes les voyes de douceur ayant manqué de succès elle forma une résolution qui n'estoit pas de son sexe. Elle employa quelque temps à s'y affermir , & s'informa cependant de ce que faisoit son Infidèle. Elle dé-

couvrit qu'il voyoit souvent une jeune Veuve , chez qui il passoit la plupart des soirs. La jalouse augmentant sa rage , elle prit un habit d'homme & encouragée par son amour & par la justice de sa cause , elle alla l'attendre un soir dans une assez large rue où elle sçavoit qu'il devoit passer. La Lune estoit alors dans son plein & favorisoit son entreprise. Le Cavalier revenant chez luy comme de coutume , elle l'aborda ; & à peine luy eust-elle dit quelques paroles , qu'il la reconnût à sa voix. Il plaisanta sur cette metamorphose ; & la Belle luy déclarant d'un ton resolu , qu'il falloit sur l'heure venir luy signer un contract de mariage , ou luy arracher la vie , il continua de plaisanter. La Belle outrée de ses railleries , exécuta ce qu'elle

avoit resolu. Elle mit l'épée à la main ; & le contraignant de l'y mettre aussi , elle l'attaqua avec tant de force , que quelque soin qu'il prît de parer, il fut percé de deux coups qui le jetterent par terre. Il tomba , en disant qu'il estoit mort. La Belle satisfaite & desesperée en même temps de sa vengeance , cria au secours sans vouloir prendre la fuite. Les Voisins parurent, & on porta le Blessé chez un Chirurgien qui demouroit à vingt pas de là. Les blessures du Cavalier estant mortelles, il n'eut que le temps de déclarer qu'il meritoit son malheur ; qu'il avoit voulu tromper la Belle , & qu'il en estoit justement puny. Il ajouta qu'elle estoit sa Femme par la promesse qu'il luy avoit faite plusieurs fois de l'épouser ; qu'il vouloit qu'on la re-

connust pour telle, & qu'il la prioit de luy pardonner les déplaisirs que injustice luy avoit causez. Il mourut en achevant ces paroles, & la laissa dans une douleur qui passe tout ce qu'on peut s'en imaginer. Le repentir qu'il avoit marqué luy rendit tout son amour, & le desespoir où elle tomba, ne fit que trop voir combien il avoit de violence. Jugez de la surprise de ceux qui étoient presens, de voir une Fille déguisée en Homme, & qui demandoit par grace qu'on vangeast sur elle la mort d'un Amant qu'elle avoit dû sacrifier à sa gloire. Elle dit les choses du monde les plus touchantes; & il n'y eut personne qui ne partageât sa peine. Je n'ay point sçeu ce que la Justice avoit ordonné contre elle. Son crime

est de ceux que l'honneur fait faire , & il en est peu qui ne semblent excusables , quand ils partent d'une cause dont on n'a point à rougir.

Je vous ay souvent parlé des Arts , que les soins, les bien-faits, & la magnificence du Roy font fleurir en France avec tant d'éclat , mais je ne vous ay rien dit de la Medecine. Vous ne devez pas vous en étonner ; c'est un Art long, difficile & incertain. Elle est , enfin, sortie de l'assoupissement, où elle étoit depuis plusieurs Siècles , à l'égard de la préparation des Remedes Specifiques , & celuy qui est le plus nécessaire , paroist maintenant dans sa perfection. C'est la Theriaque. Messieurs Ioffroy, Jauſſon , & Bolduc , tous trois Maîtres Apotiquaires à Paris,

en ont fait publiquement devant la Faculté de Medecine. Monsieur le Lieutenant General de Police , & Monsieur le Procureur du Roy y ont assisté , selon ce qui se pratique dans tous les lieux où cette composition se fait. Monsieur de Rouviere Apotiquaire du Roy , & Major des Camps & Armées de Sa Majesté , & de ses Hôpitaux , a entrepris luy seul la mesme composition. On a déjà veu deux Theses de luy sur ce sujet , & si l'on juge de la fin par ces commencemens , on n'en peut rien attendre que de fort extraordinaire. Je vous envoie l'Estampe de l'Emblème Enigmatique , mise au haut de la dernière de ces Theses. On y voit sortir un grand nombre de Mouches à Miel , des entrailles d'un Bœuf

mort , pour faire connoître ce que nous apprennent les Naturalistes , qui veulent que les Abeilles soient engendrées d'un Bœuf , ou d'un Taureau. Cet Animal est mis dans un lieu bas, & plein de fange , afin de marquer la bassesse & l'origine de ces Mouches. Ce qui a fait même dire à quelques Autheurs, qu'elles n'étoient produites que des excremens d'un Bœuf, comme plusieurs autres Insectes de pareille nature le font d'excremens d'autres Animaux. Les plus curieux d'entre les Naturalistes, qui se sont attachez à connoître la nature , les mœurs , & le gouvernement des Abeilles , ont remarqué qu'elles constituoient un Etat Monarchique sous un Roy, & ont prétendu qu'il n'étoit pas vray semblable que ce Roy. fust
tiré

tiré de la lie du Peuple. Apres avoir recherché son origine , avec une exacte application , ils ont reconnu qu'il étoit choisy ordinairement d'entre les Abeilles qui sont engendrées du Lyon , qui comme l'on sçait est un Animal Solaire , & par consequent qui marque la Royauté , de mesme que le Taureau est un Animal Lunaire qui marque la Populace ; & comme le Soleil surpasse infiniment la Lune, & toutes les Planettes en force, en vertu , & en lumiere , ainsi le Lyon doit l'emporter sur les autres Animaux , comme Animal Solaire , & dont les productions sont plus nobles. C'est pour cela qu'on l'a mis dans une situation plus élevée. Il est l'Ame de l'Emblème , & a cette Inscription pour marquer

Mars 1685.

E

la Noblesse des Abeilles qui en sortent, *Phæbi ab origine præstant*. L'autre Inscription fait voir le bon-heur des Abeilles, qui sont gouvernées & conduites par un Roy. En effet, l'Etat Monarchique étant le meilleur de tous les Etats, ceux qui sont les plus soumis à leur Roy, doivent s'estimer les plus heureux, & se vanter que *Vno sub Rege beantur*. Je ne m'arrestera point à vous faire le détail de toutes les parties du Tableau. Le dessein n'a rien d'obscur pour ceux qui sont éclairés. On sçait que le Belier est un Animal Solaire, ainsi qu'entre les Planetes, l'Heliotrope, ou le Tournesol, qui est toujours tourné vers le Soleil; que si l'Heliotrope est opposé à cet Astre, on en doit attribuer la faute au Graveur. Ce n'est pas

non plus sans dessein , que l'on a représenté un Lezard , qui s'attache & s'éleve au Piedestal , sur lequel sont posées les Armes du Roy , puisque sa couleur & sa nature , montrent assez qu'il s'attache toujours aux bonnes choses, & aux plus solides , & qu'il n'a point de plus grand plaisir que celui de regarder le Soleil , ou d'en estre regardé. Quant à la Vipere qui paroist rampante au bas , on peut dire que comme elle entre dans la composition de la Theriaque , elle fournit le plus salutaire , & le plus universel de tous les Remedes , & qui ne se faisoit autrefois que pour les Empereurs, les Roys & les Princes , dont la vie doit toujours estre tres-chere à leurs Sujets. La morsure de la Vipere est mortelle ; lors quelle est en colere,

& sa mort est le remede au mal qu'elle a fait. Ainsi ce qui est écrit au dessous est tres vray , *Vt dat viva necem , sic mortua vitam.* Sur le Piedestal est un Brazier où brûlent des parfums , pour rendre hommage au Soleil. Les Abeilles s'en approchent afin de marquer qu'elles luy rendent cet hommage comme au principe , d'où leur Roy tire son origine. Pour ce qui regarde la Devise de Sa Majesté qui est autour du Soleil , & ses Armes gravées sur un Monde au Piedestal ; il est aisé de connoistre que le principal dessein de cette Emblème Enigmatique , est de faire entendre que tous les Peuples de la terre seroient heureux , s'ils étoient sous la domination de nostre Auguste Monarque. A l'égard du Serpent

ou Dragon , qui est dans un Ecu soutenu par un Ange au coin de la Planche , il n'y a personne qui ne connoisse qu'il represente Esculape , Dieu de la medecine, qui parut sous la figure d'un Serpent , dans le Vaisseau des Romains , au retour d'Epidäure , où ils allerent demander ce Dieu qu'on y adoroit , pour les delivrer de la Peste qui dépeuploit la Ville de Rome. Il a la Teste environnée de rayons pour montrer qu'il étoit Fils du Soleil. Ses Aîles marquent non seulement sa vieillesse , mais aussi la qualité des Dragons aislez qui sont sans venin.

A l'ouverture de cette These, Monsieur de Rouviere fit le Discours que vous allez lire , en presence de Messieurs les Doyen & Professeurs de la Faculté, tous

en Robes & en Chaperons, qui sont les marques qui les distinguent des autres Docteurs Regens. Monsieur de la Reynie, & Monsieur le Procureur du Roy y assisterent aussi.

MESSIEURS,

J'entreprends aujourd'huy une Composition, qui depuis plus de seize siècles tient un rang honorable dans la Medecine. On peut dire que Mithridate * en a esté le premier Inventeur, puisque les augmentations qu'on y a faites sous le Regne de Neron n'empêchent pas qu'on n'y remarque beaucoup de conformité; Andromachus * le Pere ajoutant les Viperes à cette Composition, luy a donné le nom qu'elle porte : Les

* Roy de Pont.

* Il estoit premier Medecin de Neron.

Romains en admiroient les propriétés. Jamais Remede n'eut une si belle destinée ; il trouva des Partisans parmy les Vainqueurs de la Terre , & malgré les révolutions qui sont arrivées dans l'Univers , sa reputation s'est conservée entière , pure , inalterée , jusques au Regne de nôtre Invincible Monarque. Marc Aurele Antonin , surnommé le Philosophe , qui estoit assis sur le Trône des Césars , avec Lucius Verus son frere , charmé des Ecrits de Galien * , qui apres plusieurs Voyages s'estoit retiré à Pergame , lieu de sa naissance , le fit solliciter de passer en Italie , & crût qu'il ne pouvoit mieux témoigner l'estime qu'il avoit pour luy , qu'en luy confiant la préparation de la Theriaque. Sa prévoyance ne fut

* Galien se rendit à Rome l'An de Nôtre Seigneur 164. âgé de 34. ans.

pas inutile. La presence de Galien luy fut necessaire pour se garantir de la Peste que Capitolinus & d'autres Historiens decrivent dans la Vie de Lucius. La Theriaque fut son antidote ; & possedant deux grands bien ensemble, un Remede excellent pour la conservation de sa Personne Auguste , & un Medecin tres-habile pour en ordonner l'usage , il connut que l'estime qu'il faisoit de tous les deux , estoit infiniment au dessous de leur merite. Apres sa mort la Theriaque fut negligee sous trois de ses Successeurs , dont l'un* fut aussi meprisé pour ses debauches , que son Pere avoit esté recommandable pour ses vertus. Et les autres regnerent si peu de*

* Cette Peste arriva en 166 & dura près de quatre années.

* Commode Successeur d'Antonin mourut le 31. jour de Decembre l'An 182.

temps qu'ils n'eurent pas le loisir de suivre les traces de l'incomparable Antonin, mais enfin après tant de changemens & de disgrâces, l'Empereur Severe rendit à Rome son premier éclat. Il fit des honneurs extraordinaires à Galien, & pour le retenir à la Cour, il rétablit les Labouratoires, & la Theriaque devient en usage plus qu'elle n'avoit jamais esté. Galien rentra dans son employ; & quoy que son genie l'appellât à des choses plus difficiles, il continua de préparer la Theriaque jusques à l'an de Nôtre Seigneur 200. qui fut le dernier de sa vie. Veritablement ceux qui après luy en eurent la commission, luy cederent en réputation & en merite, mais le destin de la Theriaque ne dépendoit pas*

* Helvius Pertinax ne regna qu'environ trois mois après Commode. Et Didie Julien deux mois & cinq jours après Pertinax.

d'un seul homme. Dans tous les Temps, dans tous les Regnes, chez toutes les Nations qui ont eu du discernement, la Theriaque a esté célébrée. Il seroit aisé de le prouver, si quelqu'un en pouvoit douter; mais laissant à ceux qui sçavent mieux faire valoir les choses, à représenter l'empressement qu'ont toujours eu les Princes & les Républiques pour l'exacte composition de ce Remede. Je me contente de n'avoir rien oublié pour mon dessein, d'avoir assemblé avec des soins particuliers tous les Medicamens nécessaires pour y réussir, & d'estre en estat de renouveler l'ancienne Préparation d'Andromachus, sans estre asservy aux Remedes que l'on substitue ordinairement en la place des originaux. J'espere de les avoir, & je les soumets à toutes les épreuves; j'ay dispensé les uns & les

autres pour les employer selon que la Faculté en voudra déterminer. On a vû des Empereurs * enfermer dans leurs Tresors un peu de Cinnamome, par la difficulté qu'ils avoient d'en recouvrer. On a crû le Baume de Judée perdu ; le Chalcitis a fait de l'embaras à des personnes d'ailleurs fort éclairées. Nous sommes délivrez de toutes ces peines : il semble que les Regions les plus éloignées rendent hommage à la France de ce qu'elles ont de meilleur & de plus rare. N'y l'effroyable étendue des Mers, ny les solitudes affreuses, ny les deserts inhabitez, ny les perils où l'on s'expose pour les traverser, ne sont capables de nous arrêter. LOUIS LE GRAND étend ses rayons jusques aux Climats les plus barbares, plus brillant encore par ses vertus, qu'il

* Cela est rapporté par Galien au Livre L. des Contrepoisons.

n'est redoutable par sa puissance. Il se fait voir auprès des autres Souverains ce que le Soleil paroît au milieu des Etoiles; & de même que rien dans le Monde n'approche de la gloire qu'il s'est acquise, rien n'approche aussi du bonheur qu'il procure à ceux qui sont soumis à sa Domination. Les Sujets dont il fait choix pour maintenir l'autorité des Loix & de la Justice, sont autant de Vaisseaux précieux qui partent d'une source toute pure, & qui repandent l'ordre & l'abondance parmy les Peuples. L'Illustre Magistrat qui preside à la Police dans la première Ville du Royaume, balance les mouvemens de ce grand Corps, & entre dans tous ses besoins. Il dirige par son exemple, aussi bien que par ses Ordonnances. Il punit sans passion, & récompense sans prévention. Il adoucit la rigueur des Saisons, il repare la sterilité des

Campagnes ; & se donnant tout entier au service du Roy, & au bien du Public, il trouve Dieu dans tout ce qu'il fait, & n'en peut estre detourné par aucune considération. Il ne faut pas s'étonner après cela, Messieurs, que Paris soit le centre où toutes les merveilles se réunissent. Mais comme je ne suis pas icy pour vous fatiguer par mes discours, j'abuserois de l'honneur que je reçois de vôtre presence ; si je différois davantage d'entrer en matière. Quoy que je n'aye rien à craindre sur l'élection, preparation, & mixtion des Medicamens, en me conformant aux décisions de la Faculté, je ne laisse pas d'avoir besoin de vos complaisances sur la maniere de m'expliquer : & je vous les demande avec d'autant plus de confiance, que m'attachant à ce qui regarde ma Profession, j'espere que mes opera-

tions mériteront vos attentions ; ses paroles n'ont pas assez de force pour vous engager.

Monsieur de Rouviere a eu tous les applaudissemens qu'il pouvoit souhaiter de son travail, & l'on voit plusieurs Approbations au bas de la These, dont je vous ay donné la Figure Emblematique. La premiere est signée de Monsieur Dieuxivoye, Doyen de la Faculté de Paris ; de Monsieur Pouret, ancien Professeur, & Medecin Ordinaire de Monsieur, de Monsieur Bonnet, Professeur & Medecin Ordinaire de la Reyne ; de Monsieur de Sainction, Medecin Ordinaire de Sa Majesté, & de Monsieur Boudin, Docteur en Medecine. Monsieur Boudin, l'un des premiers Apoticaire du

Roy , & premier Apoticaire de la Reyne , ayant eu ordre d'affister à la composition de ce Remede , y a aussi donné son Approbation , aussi-bien que Messieurs Maillard , & de Colmes , Apoticaire de la Maison Royale.

Cet Article de la Theriaque, m'oblige à vous dire icy un mot d'un autre Remede Specifique, dont l'Illustre Monsieur l'Abbé de la Rocque , a parlé dans son Journal des Sçavans ; sans cela , j'aurois eu de la peine à me refoudre à vous en entretenir , puis qu'il s'agit de la Goute , que personne n'a encore trouvé le secret de guérir. Cependant on prétend qu'en étuvant seulement la partie malade , d'une Eau que donne le sieur Bouton , qui loge Rue Aubry-Boucher, la douleur

cesse ; & que la Goute mesme est emportée pour toujours ; si apres que les douleurs ont cessé on continuë de se servir de cette Eau pendant quelque temps. Suivant les choses que j'en ay entendu dire , on en pourroit faire une Histoire à peu pres comme de l'Eau de la Reyne de Hongrie , le Secret en ayant esté donné par un vieil Hermite , sans sçavoir qui en est l'Inventeur.

Anne de Rohan, Princesse de Guemené, est morte le 14. de ce mois, en la Terre de Rochefort, âgée de plus de quatre vingt ans. Elle estoit Fille de Pierre, Prince de Guemené, & de Madelaine de Rieux Châteauneuf, & avoit épousé en 1617. Louis de Rohan Vll. du nom,

son Cousin Germain , Prince de Guemené, depuis Duc de Mont-Bazon , Pair & Grand-Veneur de France , Chevalier des Ordres du Roy , Chef du Nom & des Armes de l'Illustre & Ancienne Maison de Rohan , mort à Paris en 1667. âgé de 68. ans. De ce Mariage sont sortis Louïs & Charles de Rohan. Charles, Duc de Mont-Bazon , Prince de Guemené , Comte de Montauban , prit Alliance avec Jeanne Armande de Schomberg , Fille puîsnée de Henry , Comte de Nanteuil-le-Haudouin , Maréchal de France , & d'Anne de la Guiche, dont il eut entr'autres Enfans , Charles , Prince de Guemené , marié en premières Noces avec Marie-Anne d'Albert - Luynes , Fille de Charles-Louïs , Duc de Luynes , morte

en 1679. & en secondes Noces, avec Charlotte - Elizabeth de Cochefilet, Fille de Monsieur le Comte de Vauvineux. Ceux de la Maison de Rohan, issuë des Anciens Comtes de Vanc, qui estoit une Branche de la Maison Royale & Ducale de Bretagne, se sont alliez plusieurs fois avec celle de leurs Souverains, qui ont épousé des Filles de cette Maison, & qui leur ont donné des leurs, Il en est arrivé de mesme dans la Maison Royale de France. Plusieurs Princes & Princesses du Sang se sont aussi alliez à cette Illustre Maison, aussi bien que celles de Navarre, d'Ecosse, de Baviere, Lorraine, Albret, Foix, Armagnac, & autres. Celle-cy porte pour Armes, *de Gueule à neuf Macles d'or, 3. 3. 3.* Ils ont pris ces Armes, des Cailloux de

leur Terre , dans lesquels, quand on les casse, on trouve empreinte la Figure des Macles , qui ont une espee de couleur d'or, dont le fond est un peu rougeastre.

Monfieur Bordel , Seigneur de Viantais, Meherry , le Heaume , la Breteche , est mort sur la fin du dernier mois. C'étoit un des plus anciens Avocats du Parlement , mais plus attaché à la Cour des Aydes qu'ailleurs. Il travailloit pour la pluspart des Gens d'affaires, & avoit une parfaite intelligence dans tout ce qui les regardoit.

Ces morts ont esté suivies de celle de plusieurs autres Personnes dont voicy les noms. Messire Jean de Séve , Seigneur de Gommerville , cy - devant Capitaine aux Gardes Françoises , mort le dixième de ce mois. Il étoit d'u-

ne bonne Noblesse de Lyonnois, Fils de Monsieur de Séve, qui a esté Prevost des Marchands, & est mort Conseiller d'Etat, & Frere de Monsieur l'Evesque d'Arras.

Messire Charles Petit, Comte de la Selle, Bailly & Gouverneur des Ville & Château de Montargis, mort le quinziesme de ce mois.

Messire Hilaire Marcez, maître des Comptes, mort le seiziesme de ce mois.

Dame Anne Hinselin, morte le dix-huit. Elle étoit veuve de Messire Charles Hoüel, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy, des Isles de la Gardeloupe en l'Amerique, Marquis & Seigneur propriétaire des mêmes Isles, de Varenne, Petit-Pré, & autres lieux.

On m'apprend aussi la mort de Messire Hierôme Palluau, Conseiller au Parlement, & Commissaire aux Requestes du Palais.

Le dixième de ce mois Monsieur le Comte de Tessé presta le Serment de fidélité entre les mains de Monsieur le Marquis de Boufflers, Colonel General des Dragons de France, de la Charge de Mestre de Camp General des Dragons, dont il a esté pourveu par Sa Majesté. Cela se fit en presence de Messieurs les Marquis de Litsenoy, Longueval, Barbesieres, Chevalier de Tessé, Chevilly, Chevalier de marcé, Colonels de Dragons, & plusieurs autres Officiers de ce Corps. Je vous ay si souvent entretenuë de Monsieur le Comte de Tessé, & de ce qu'il

a fait dans les occasions importantes où il s'est trouvé, que je ne croy pas devoir vous en dire davantage.

Le P. Alexis du Buc , Théatin , a reçu depuis le commencement de cette année 28. Abjurations ; entr'autres celle de Messire Daniel de Cajalou , Fils de feu Monsieur de Cajalou , Avocat General du Parlement de Pau , & celle de Messire Charles Buck , des plus Illustres Familles d'Angleterre.

Je croy vous avoir déjà mandé que la Chaire de Professeur aux Langues Grecques , de l'Université de Caën , a esté remplie par Monsieur de Laire , Professeur dans les Humanitez au College du Bois , choisy par Sa Majesté , apres les Disputes publiques faite entre plusieurs

Concurrens. Depuis ce temps-là il a pris possession , & fait son entrée par une Harangue Latine à la louange du Roy , & de la Langue Grecque , en presence de Monsieur Malloüin, Recteur de l'Université , & Principal du College du Bois , des Docteurs de la mesme Université , & des Personnes les plus considerables de la Ville.

Monsieur le Fèvre , l'un des Tresoriers de la Maison du Roy, a esté nommé à la Commission de l'un des Tresoriers des Menues Affaires de la Chambre de Sa Majesté. Il n'avoit fait pour cela aucune sollicitation , & ne prétendoit pas mesme à ce nouvel Employ , lors que le Roy luy en a fait present. Ainsi l'on peut dire que ce grand & judicieux Monarque , ne laisse pas mesme

le temps de former des souhaits à ceux qui se sentent assez de mérite, pour en pouvoir espérer quelque gratification.

Monsieur de Vantelet, l'un de ses Gentils-Hommes Ordinaires dont je vous parlay dernièrement, à l'occasion du Mariage de Madame la Marquise de la Fare sa Fille, a eu dans le mesme temps ; & presque de la mesme maniere, une pension de mille écus de Sa Majesté. C'est un parfaitement honneste Homme qui s'est fait beaucoup d'Amis. Il ne faut pas s'étonner si tout le monde a pris part à un avantage qui luy est si glorieux.

Enfin, Madame, le Mariage de Monsieur le Marquis de Novion avec Mademoiselle de Montauglan, s'est fait au commencement

cement de ce mois. La part que je
ſçay que vous prenez en tout ce
qui regarde Monsieur le pre-
mier Préſident , me fait vous
donner cette Nouvelle avec plai-
ſir , & vous dire qu'il ne ſe peut
rien de mieux aſſorty que les
Mariez. Monsieur le Marquis
de Novion eſt un jeune Hom-
me fort bien fait , qui a beau-
coup d'eſprit , & qui ſouſtient
dignement tous les avantages de
ſon rang & de ſa naiſſance. Quoy
qu'il ne ſoit pas encore dans ſa
vingtième année , il ſe voit à la
teſte du Regiment de Bretagne,
dont il eſt Colonel , & a toute la
conduite d'un Homme conſom-
mé par l'uſage du Monde & l'ex-
perience. Il eſt ſecond Fils de
ſeu Monsieur de Novion, Maître
des Requeſtes , Fils aîné de Mon-
ſieur le premier Préſident. La

Mars 1685.

F

Famille de Novion Potier vous est si connue , que je ne vous en diray icy rien autre chose , sinon que depuis deux cens ans qu'il y a qu'on la voit paroître avec éclat, elle a eu tous les avantages & toutes les distinctions d'honneur que l'on peut avoir, & qu'elle s'est alliée aux premières Maisons de la Cour & de la Ville. Mademoiselle de Montauglan est une jeune & belle Personne qui entre dans sa quinzième année. Je me souviens de vous avoir mandé dans quelque une de mes Lettres que s'étoit une des plus riches Héritières de Paris , ayant pres d'un million de bien , & de grands retours encore à esperer , tant de la Maison de la Barde , que de Madame Regnoüard sa grand' Tante , une des plus riches veuves de Paris.

Elle est Fille de feu monsieur de Montauglan , Conseiller au Parlement de Paris , & d'une Fille de Monsieur de la Barde , qui a esté Ambassadeur extraordinaire en Suisse. Il est encore vivant, & conserve dans une vieillesse de quatre - vingt-quatre ans un esprit admirable , & aussi vif, & present, qu'il l'a fait voir autrefois dans le maniment qu'il a eu des affaires d'Etat. La Maison de montauglan est fort ancienne dans la Robe , & est alliée à celles de manicamp , Longueval, Rupierre, de la Barde , Charretton , Regnoüard , Boulanger, Bouthillier, Chavigny, & à plusieurs autres fort considerables de l'Epee & de la Robe.

Messire Louïs du Tillet, Seigneur de Montramé , Chalostre & Boug, Fils de messire Jacques

du Tillet, maistre des Requestes, Seigneur de montramé, a épousé Mademoiselle Bellot, Fille de monsieur Bellot, Ancien maistre des Comtes, Bailly du Palais, Seigneur de Serreuse, Guiné & autres lieux. C'est une tres-belle Personne qui se fait distinguer par une vertu peu ordinaire à celles de son âge. La Famille de messieurs du Tillet est une des plus anciennes & des plus considerables de Paris. Elle a donné des Chevaliers à Malte, des Conseillers & des Presidens au Parlement, des maistres des Requestes au Conseil, des Evesques à l'Eglise, & s'est alliée avec les maisons d'Angoulesme, de Larnac, de Chabor, des Seguiers, des le maistre, des Bragelones & des Daurats. Par ce mariage, elle entre dans l'Alliance des

Briffonets & des Sevins, qui sont fort Illustres dans la Robe. Ses Armes, écartelé au 1. & 4. d'Azur, au Chévron d'or , accompagné de trois Molettes d'Esperon de mesme. Au 2. & 3. 3. d'or , à trois Chabots de Gueules : sur le tout , d'or à la Croix patée & alaiZée de Gueules: tout l'Ecu entouré d'une Bordure de Gueules , chargée de huit Besans d'Or.

S. A. R. de Savoye , ayant agréé que monsieur le Président Truchy , l'un de ses ministres d'Etat , luy offrist un Bal , & à mesdames Royales , ce ministre fit préparer son Palais, qui est un des plus magnifiques de Turin, pour la nuit du 28. de Fevrier passé , & se disposa à recevoir les Personnes Royales qui devoient y venir , suivies de toute la Cour, de la maniere qu'il fait,

& a toujours fait toutes choses, c'est à dire en grand Homme; qui entend aussi finement à ordonner une Feste, qu'à soutenir les plus importantes affaires. L'entrée de ce Palais, qui est un Vestibule appuyé sur plusieurs grandes Colonnes de marbre, étoit éclairée, ainsi que la Cour, & le grand Degré, d'un nombre prodigieux de Lustres, de Plaqués, & de Bras qui soutenoient plusieurs Flambeaux, si bien rangez que la lumiere qu'ils rendoient, paroissoit infiniment plus agréable que celle du jour. Leurs AA. RR. étant entrées dans le vaste Salon de ce Palais, qui n'est pas moins beau par sa forme octogone, que par le riche dessein, & l'agrément des Peintures du Plat-fonds, le trouverent enrichy de meubles tres-précieux,

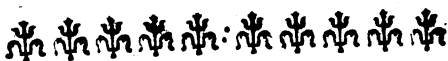
& éclairé par trois rangs de Flambeaux , portez par divers Bras dorez , & par de riches Plaques rangées tout autour ; mais surtout par quinze Lustres magnifiques , qui étoient suspendus au milieu. Ce Salon sépare deux grands Corps de Logis, composez tous deux de divers Appartemens doubles , dont les Chambres sont fort noblement disposées , Elle étoient toutes parées de meubles superbes, & de grandes pièces d'Argenterie , qui sembloient disputer d'éclat , avec la multitude de lumieres qui les faisoit briller. Enfin tout répondoit admirablement à la joye que ce ministre ressentoit dans son cœur , d'avoir chez luy cette Royale Assemblée. Leurs AA. RR. qui visitèrent tout avec autant d'attention que de curiosité,

témoignerent en estre parfaitement satisfaites, mais Elles ne le furent pas moins de la magnificence de la Colation, qui fut de quatre Services. Le premier tout de Fleurs veritables & choisies, telles que le Printemps le plus doux les peut produire, & que monsieur le Président Truchy avoit fait apporter avec grand soin, de Nice & de Genes; le second, de Sorbets fort delicieux; le troisiéme, de toutes sortes d'Eaux & de Liqueurs rafraichissantes; & le quatriéme, de vingt-quatre grands Bassins, tant de Fruits frais que de Confitures de toutes sortes. Leurs AA. RR. dirent là-dessus mille choses obligeanes à ce Ministre, qui reçut aussi des Complimens d'applaudissement & d'admiration, de tous les Seigneurs &

Dames de la Cour, qui s'y étoient rendus en grand nombre , & aussi galamment que superbement parez.

Préparez-vous , Madame , à battre des mains. Je vous envoie un Ouvrage de l'Illustre Madame des Houlières. Ce Nom vous promet quelque chose d'achevé; vous le trouverez assurément, & si cette expression peut rien souffrir qui aille au delà , vous pouvez attendre plus, sans crainte d'estre trompée. Tout est pensé délicatement , tout est exprimé de même , & il y a par tout sujet d'admirer.





LE RUISSEAU IDYLE.

DE MADAME DES HOULIERES.

Ruisseaux, nous paroissions avoir
un mesme sort,
D'un cours précipité nous allons l'un
à l'autre,
Vous à la Mer, nous à la mort;
Mais hélas! que d'ailleurs je voy peu
de rapport
Entre vostre course & la nostre!
Vous vous abandonnez sans remords,
sans terreur,
A vostre pente naturelle;
Point de Loy parmy vous ne la rend
criminelle,
La vicillesse chez vous n'a rien qui
fasse horreur.

*Près de la fin de vostre course
 Vous estes plus fort & plus beau
 Que vous n'estes à vôtre source,
 Vous retrouvez toujours quelque
 agrément nouveau.*
*Si de ces paisibles Boccages
 La fraischeur de vos eaux augmente
 les appas ,
 Vostre bienfait ne se perd pas ;
 Par de délicieux ombrages
 Ils embellissent vos rivages.*
*Sur un sable brillant, entre des Prez
 fleuris ,
 Coule vostre Onde toujours pure,
 Mille & mille Poissons dans vostre
 sein nourris
 Ne vous attirent point de chagrins,
 de mépris.*
*Avec tant de bonheur d'où vient
 vôtre murmure ?
 Hélas ! vostre sort est si doux.
 Taisez vous, Ruisseau, c'est à nous
 A nous plaindre de la Nature.*
De tant de passions que nourrit nostre

*Apprenez qu'il n'en est pas une
Qui ne traîne après soy le trouble,
la douleur,*

Le repentir, ou l'infortune.

Elles déchirent nuit & jour

*Les cœurs dont elles sont maî-
tresses ;*

Mais de ces fatales foiblesses

La plus à craindre, c'est l'Amour,

Ses douceurs mesme sont cruelles.

*Elles sont cependant l'objet de tous
les vœux ,*

*Tous les autres plaisirs ne touchent
point sans elles ;*

*Mais des plus forts liens le temps
use les nœuds ,*

Et le cœur le plus amoureux

*Devient tranquille , ou passe à des
Amours nouvelles.*

Ruisseau , que vous estes heureux !

*Il n'est point parmi vous de Ruis-
seaux infidèles !*

Lors que les ordres absolus

*De l'Estre indépendant qui gouverne
le Monde,*

*Font qu'un autre Ruissseau se meste
avec vostre Onde,*

*Quand vous estes unis, vous ne vous
quittez plus.*

*A ce que vous voulez jamais il ne
s'opose,*

*Dans vôtre sein il cherche à s'a-
bîmer,*

*Vous & luy iusques à la Mer
Vous n'estes qu'une mesme chose.*

De toutes sortes d'unions

Que nostre vie est éloignée !

*De trahisons, d'horreurs, & de dis-
sentions*

Elle est toujours accompagnée.

*Qu'avez-vous meritè, Ruissseau
tranquile & doux,*

Pour estre mieux traité que nous ?

*Qu'on ne me vante point ces Biens
imaginaires,*

Ces Prérrogatives, ces Droits,

*Qu'inventa nostre orgueil pour mas-
quer nos miseres ;*

*C'est luy seul qui nous dit que par un
iuste choix*

*Le Ciel mit en formant les Hom-
mes ,*

Les autres Estres sous leurs loix.

*A ne nous point flater, nous sommes
Leurs Tyrans plutôt que leurs Roys.*

Pourquoy vous mettre à la torture ?

*Pourquoy vous renfermer dans cent
Canaux divers ,*

*Et pourquoy renverser l'ordre de la
Nature*

*En vous forçant à jaillir dans les
airs ?*

*Si tout doit obeir à nos ordres supré-
mes ,*

*Si tout est fait pour nous , s'il ne faut
que vouloir ,*

*Que n'employons nous mieux ce sou-
verain pouvoir ?*

*Que ne regnons-nous sur nous-
mesmes ?*

*Mais hélas ! de ses sens Esclave mal-
heureux,*

*L'Homme ose se dire le maître
Des Animaux, qui sont peut-être
Plus libres qu'il ne l'est, plus doux,
plus généreux,*

*Et dont la foiblesse a fait naître
Cet Empire insolent qu'il usurpe
sur eux.*

*Mais que fais-je ? Où va me con-
duire*

*La pitié des rigueurs dont contre
eux nous usons !*

*Ay-je quelque espoir de détruire
Des erreurs où nous nous plaçons ?
Non, pour l'orgueil & pour les
iniustices*

*Le cœur humain semble être fait.
Tandis qu'on se pardonne aisément
tous les vices,*

*On n'en peut souffrir le portrait.
Hélas ! on n'a plus rien à craindre,
Les vices n'ont plus de Censeurs,*

*Le monde n'est rempli que de lâches
Flateurs,*

Sçavoir vivre c'est sçavoir feindre.

*Ruisseau, ce n'est plus que chés vous
Qu'on trouve encor de la franchise,
On y voit la laideur ou la beauté
qu'en nous.*

*La bizarre nature a mise,
Aucun défaut ne s'y déguise,
Aux Roys comme aux Bergers vous
les reprochez tous.*

*Aussi ne consulte-t-on guere
De vos tranquilles eaux le fidele
cristal.*

*On évite de même un Amy trop
sincere.*

*Ce déplorable goust est le goust ge-
neral.*

*Les leçons font rougir, personne ne
les souffre ;*

*Le Fourbe veut paroistre Homme de
probité ;*

*Enfin dans cet horrible gouffre
De misere & de vanité,
Je me perds; & plus j'envisage
La foiblesse de l'Homme & sa mali-
gnité,
Et moins de la Divinité
En luy je reconnois l'Image.
Courez, Ruisseau, courez, fuyez nous,
reportez
Vos Ondes dans le sein des Mers dont
vous sortez,
Tandis que pour remplir la dure
destinée
Où nous sommes assujettis,
Nous irons reporter la vie infortunée
Que le hazard nous a donnée,
Dans le sein du neant d'où nous som-
mes sortis.*

Comme la Renommée ré-
pand par tout les grandes Nou-
velles avec une vîtesse incroya-
ble, il y a déjà quelque temps

ſans doute que vous avez entendu parler des Articles accordez par le Roy à la Republique de Genes. Si je ne vous en ay rien dit juſques à preſent , c'eſt parce que j'ay crû à propos d'attendre que je vous puſſe éclaircir ſeulement de tout ce qu'ils contiennent , & meſme qu'ils euſſent eſté ratifiez. Cet endroit de l'Histoire de noſtre Auguſte Monarque , ne contribuëra pas peu à mettre ſa Gloire au plus haut degré , où celle d'aucun Souverain ait jamais eſté portée, moins toutefois par l'éclatant Hommage que cette Republique luy rend , que parce qu'il a bien voulu ſe contenter de la ſatisfaction que vous allez voir marquée en ces Articles , dans un temps où il pouvoit eſperer tout de ſes Armes & de la Victoire , qui a tou-

jours favorisé ses justes desseins,
Mais sa pieté qui n'est pas moins
grande que sa justice , n'a pû
souffrir qu'il refusast aux pres-
santes instances du Pape , ce que
Sa Sainteté luy a demandé , & il
n'a pas creu devoir inquieter
l'Italie lors qu'il la voit obligée
d'unir ses forces contre celles de
l'Ennemy du nom Chrestien.
Un Prince moins genereux , &
qui n'auroit pas appris à estre
toujours Maître de luy mesme,
se feroit servy de l'occasion , mais
le Roy satisfait de sa Gloire , ne
dispute plus depuis long-temps
à ceux qui se veulent liguier con-
tre , luy , que l'avantage de tra-
vailler plus qu'eux , à mettre le
calme dans toute l'Europe. C'est
dans la vuë de l'y rétablir entie-
rement , que Sa Majesté signale
Pouvoir qui suit le neuvième du
dernier mois.

Le Roy ayant esté informé par le sieur Evêque de Fano , Nonce Extraordinaire de Sa Sainteté , que non seulement la Republique de Genes avoit pris la résolution d'accepter les Conditions qui luy ont esté imposées par Sa Majesté , pour tâcher par cette soumission à rentrer dans ses bonnes grâces , mais même qu'elle avoit envoyé un plein Pouvoir au sieur de Marini , pour en signer en son Nom les Articles , avec telles Personnes qu'il plairoit à Sa Majesté commettre , Sa Majesté a pour cet effet autorisé de sa part comme Elle autorise par ces Presentes , le sieur Colbert , Chevalier , Marquis de Croissy , Conseiller en tous ses Conseils , President à Mortier en sa Chambre de Parlement à Paris , Secrétaire d'Etat de Sa Majesté , & de ses Commandemens & Finances , auquel Elle a

donné plein Pouvoir, Commission, & Mandement special d'accepter, conclurre, & signer en son Nom, avec ledit sieur de Marini, les Articles dont ils seront convenus; promettant Sadite Maieſté, en foy & parole de Roy, d'accomplir, & d'exécuter ponctuellement, & avoir agréable, & tenir ferme & stable à toujours, tout ce que ledit sieur de Croissy aura promis, & signé en vertu du present Pouvoir, comme aussi d'en fournir sa Ratification en bonne forme, dans le temps qu'il aura esté convenu. En témoignage dequoy Nous avons signé ces Presentes de nostre main, & a icelles fait apposer nostre Scel secret.

Monsieur le Marquis de Marini, Envoyé Extraordinaire de la République de Genes auprès de Sa majesté, avoit reçu un Plein-pouvoir par une Lettre des

Duc , Gouverneurs & Procureurs de cette Republique , signé Girolamo de mari , & Carlo mascardi , & Dattée du 19. Janvier. Cette Lettre portoit , *Que la Republique ayant connu , tant par le compte qu'il luy avoit rendu de toutes choses , que par celles que M. Rannuzzi , Nonce du Pape , avoit représentées à Sa Sainteté , le Roy renfermoit la Satisfaction qu'il souhaitoit , à demander que l'on envoyast le Doge , & quatre Senateurs en France ; Qu'elle desarmast les quatre Galeres armées nouvellement. Que la Republique se reduisit à l'état de Neutralité , où elle estoit par le passé envers les Couronnes de France & d'Espagne ; Qu'on payast cent mille écus à Monsieur le Comte de Fiesque , & qu'on restituast aux François qui demeuroient à Genes au mois de May dernier , les biens*

qui leur avoient esté oſtez ; Les Ducs , Gouverneurs & Procureurs , au nom de la Republique , voulant montrer l'extrême ſoumiſſion qu'elle avoit pour tout ce que Sa Majeſté pouvoit ſouhaiter , luy donnoient pouvoir de traiter & de conclurre ſur ſes Demandes , en s'appliquant particulièrement à faire exprimer ce que devoit faire la Republique , en paroles claires , & qui ne puſſent ſouffrir aucune équivoque.

Après ces Pouvoirs reciproquement donnez , M^r Colbert de Croiſſy , arreſta avec Monſieur le Marquis de Marini , que le Doge à preſent en charge , & quatre Senateurs auſſi en charge , ſe rendront dans la fin de ce mois , ou dans le dixième du mois prochain à Marſeille , ou en quelque autre Ville du Royaume , d'où ils viendront au lieu où Sa Ma-

jesté fera , qu'ils seront admis à son Audience , revestus de leurs Habits de Ceremonie ; que le Doge portant la parole au nom de la Republique , témoignera l'extrême regret qu'elle a d'avoir déplû à Sa Majesté , & qu'il employera dans son Discours les expressions les plus soûmises , & les plus respectueuses , & qui marqueront le mieux le desir sincere qu'elle a de meriter à l'avenir la bien-veillance de Sa Majesté , & de se la conserver soigneusement. Que luy & les quatre Senateurs étant retournez à Genes , continuëront d'exercer leurs Charges , sans que d'autres puissent estre mis à leurs places , ny pendant leur absence , ny apres leur retour , si ce n'est lors que le temps ordinaire de leur Gouvernement sera expiré. Que toutes les

les Troupes Espagnoles que la Republique de Genes a introduites dans les Villes, Places, & Pais dépendans de cet Etat, seront congediés dans le temps d'un mois, & qu'elle renonce dès à present en vertu de ce Traité, à toutes les Lignes & Associations qu'elle pourroit avoir faites depuis le 1. Janvier 1683. Que les Genoïs reduiront aussi dans le même temps leurs Galeres, au même nombre qu'elles estoient il y a trois ans, & pour cet effet desarmeront celles qu'ils ont fait équiper depuis. A l'égard de ce que la Republique a offert de rendre aux Sujets du Roy, tout ce qu'elle a pû retirer des effets qui leur appartiennent, sur ce que Sa Majesté avoit demandé, qu'elle dédommageast tous les François, non seulement de ce

Mars 1685.

G

qui leur a esté pris & enlevé , tant dans la Ville de Genes , que dans les Pais qui en dépendent , mais aussi de toutes les prises qui ont esté faites sur eux par leurs Vaisseaux , & autres Bastimens que les Genois ont armez , ou autorisez. Il fut déclaré que Sa Majesté acceptant cet offre , & suivant les mouvemens de sa Pieté , vouloit bien se contenter , qu'au lieu des autres dédomagemens si justement prétendus , la Republique s'obligeast de contribuer à la Reparation des Eglises & lieux Sacrez , qui ont esté rui- nez , ou endommagez par les Bombes , que le refus de donner une juste satisfaction à Sa Majesté , a attirées indistinctement sur la Ville de Genes , toute la somme d'argent que le Pape estimera convenable , remettant à

Sa Sainteté de regler le temps , dans lequel ces Reparations devront estre faites. Par un autre Article qui regarde Monsieur le Comte de Fiesque , & les anciennes prétentions de sa maison contre cette Republique , le Roy ayant désiré qu'il luy fut payé presentement cent mille écus , Monnoye de France , la Republique pour témoigner en cela sa déference pour Sa Majesté , & meriter d'autant plus l'honneur de ses bonnes graces , s'obligea par ce seul motif , & non autrement , de payer à Monsieur le Comte de Fiesque , cette somme de cent mille écus , sans préjudice des raisons qu'elle prétend avoir contre luy , auxquelles ce payement ne pourra donner aucune atteinte.

Je ne vous dis rien des autres

Articles. Ils ne roulent que sur l'assurance que donne le Roy, du favorable accueil qu'il prépare au Doge & aux quatre Senateurs, pour marquer à la Republique le retour de sa bienveillance Royale, & sur la cessation de tous Actes d'hostilité, tant sur Terre que sur Mer, Ces Articles ayant esté signez le douzième du passé, par monsieur le Nonce du Pape, par monsieur Colbert de Croissy, & par Monsieur le marquis de Marini. Sa majesté les ratifia le troisième de ce mois, ce que la Republique de Genes avoit fait des le 25. fevrier.

Je viens à l'Article que je vous ay promis du Carnaval de la Cour, pendant les mois de Janvier de fevrier. Les Divertissemens n'y ont point cessé. L'Opera de Roland y a esté représenté

une fois chaque Semaine ; & il y avoit alternativement Bal, Comedie & Opera. Toute la Cour a masqué sept fois , & auroit continué à se donner ce plaisir , si la mort du Roy d'Angleterre n'eust interrompu pour quelques jours tous les Divertissemens. Chaque jour de mascarade , monseigneur le Dauphin changeoit quatre ou cinq fois d'habits, où l'on n'oublioit rien pour empescher qu'il ne fust reconnu. Il surprit toute l'Assemblée dans la premiere mascarade , avec un habit de Chauve-souris. La magnificence & l'invention ont paru dans tous les déguisemens de monsieur le Duc. Les habits de sa Troupe estoient à cette premiere Mascarade de grandes Robes , de differentes couleurs , diversement & richement chamarées,

d'où sortoit un Col qui s'élevoit fort haut, & s'abaissoit, & sur lequel paroissoit une teste d'Animal, coëffée en Chauve-souris. Monsieur le Duc de Bourbon, qui étoit sous l'une de ces Machines, avoit un habit de Femme de Strasbourg. Mademoiselle de Bourbon, qui estoit sous une autre, en avoit un de Magicienne, & les Filles d'honneur de Madame la Dauphine, qui en remplissoient d'autres, estoient diversement vêtues. Je ne dois pas oublier icy à vous dire, que Monsieur le Duc de Bourbon n'avoit encor fait de séjour à la Cour, que pendant ce Carnaval, & qu'il y a paru au sortir de ses Etudes, avec un air, des manieres, & un esprit aussi libre que s'il y eust passé ses premières années, & qu'il eust eu un

âge plus avancé. Le second jour qu'on masqua, la Mascarade de Monseigneur le Dauphin representoit toute la Troupe Italienne. Ce Prince estoit vestu en Docteur. Ceux qui formoient cette Mascarade, estoient Monsieur le Prince de Conty, Monsieur le Prince de la Roche-sur-Yon, monsieur le Prince de Turenne, Monsieur le Duc de Roquelaure, Messieurs les marquis de Bellefonds, d'Alincour, & de Liancour. madame la Dauphine, fit ce jour là une mascarade de Perroquets, monsieur le Duc de Boubroun parut avec un riche habit de Seigneur Hongrois, & Mademoiselle de Bourbon, avec un habit de Païsane, d'une propriété surprenante. Monsieur le Duc du Maine, se fit admirer le même jour, avec une Mascarade de

petits vieillards & de petites vieilles. Rien n'a paru plus beau, & l'on ne pouvoit se lasser de les regarder. Ceux qui composoient cette Mascarade estoient, Monsieur le Duc du Mayne, Monsieur le Comte de Thoulouse, Monsieur de mansini, Monsieur le Marquis de la Vrilliere, Mademoiselle de Nantes, Mademoiselle de Blois, & Mademoiselle de Château-neuf.

Dans la troisieme Mascarade, Monseigneur le Dauphin parut d'abord déguisé avec quatre visages. Ensuite, il prit un habit de Flamande avec un Masque de Perroquet, & changea à son ordinaire quatre ou cinq fois d'habit. Monsieur le Duc de Bourbon, parut ce soir là avec un habit de Noble Venitien, & Mademoiselle de Bourbon s'y fit re-

marquer par sa propreté , & la richesse d'un habit magnifique. Toute la Cour masqua ce soir là , & le mélange des habits grotesques , & superbes , estant fort agréable à la vuë , divertit beaucoup.

Le quatrième jour qu'on masqua , Monseigneur le Dauphin mit pour premier habit celuy d'un Operateur , & tiran seulement un petit cordon , il parut en un instant vêtu en grand Seigneur Chinois, Des changemens aussi surprenans le firent paroistre encore le mesme soir avec deux autres habits. Monsieur le Duc de Bourbon mit ce soir-là un habit de Païsan , aussi riche que bien entendu. Monsieur le Duc de Mortemar , qui se distingue en tout ce qu'il fait , vint à l'Assemblée

du mesme jours avec un habit tout formé de manchons jusqu'à la coëffeure. Ils étoient de différentes couleurs. Il avoit une Palatine pour Cravate , & un masque qui imitoit le visage d'un homme tout transi de froid. Sa barbe paroissoit toute gelée , & les glaçons y pendoient. Il eust esté impossible de le reconnoître , s'il ne se fust pas découvert luy-même.

Neuf Quilles & la Boule se trouverent dans le Bal le jour de la cinquième Assemblée ; c'estoit la mascarade de monseigneur le Dauphin. Ceux qui représentoient ces Quilles estoient assis dessous , & de petites fenestres leur donnoient de l'air ; jugez par là de leur contour , & de leur hauteur , elles étoient peintes de diverses couleurs monsei-

gneur le Dauphin fit paroître beaucoup d'agilité dans quelques uns des habits qu'il prit le reste de la Soirée, les uns n'en demandant pas tant que les autres. Monsieur le Comte de Thoulouse se fit admirer en Scaramouche, & l'on n'auroit pas eu de peine à le prendre pour un Amour déguisé. Monsieur le Duc de Bourbon, mademoiselle de Bourbon ne masquerent ce soir-là qu'en Avocats; mais ce fut avec une propreté qui faisoit assez connoître que les Robes de ces Avocats là n'avoient jamais essuyé la poussière du Palais.

La Mascarade des Gris de Palais fut la sixième de Monseigneur le Dauphin. Ceux qui accompagnoient ce Prince, étoient Monsieur le Prince de Conry,

Monſieur le Prince de la Rocheſur-Yon , Monſieur le Grand Prieur , Monſieur le Prince Turenne , Monſieur le Comte de Brienne , Monſieur le Prince de Thingry , Monſieur le Marquis d'Alincourt , Monſieur le Marquis de Courtenvaſ Monſieur de la Rocheſignon , Monſieur de Liencourt , Monſieur de Grignan , & Monſieur du S. Eſteve Selon les Meſtiers qu'ils repreſentoient, ils portoient ce qu'il y avoit de plus delicat à boire & à manger , & quelques uns portoient juſqu'à des Boutiques garnies de ce qui regardoit leur Perſonnage. Monſieur le Duc de Bourbon , & Mademoiſelle de Bourbon vinrent ce ſoir-là au Bal avec une Troupe de huit perſonnes, dont les habits repreſentoient des pavillons. La maf-

carade de monsieur le Duc du Mayne, qui parut le mesme soir, étoit de dix Seigneurs Chinois & de cinq Dames Chinoises, avec des habits aussi magnifiques, que bien imaginez. Voicy les Noms de ceux qui composoient cette mascarade ; monsieur le Duc du maine, monsieur le Comte de Thoulouse monsieur de Mancini, monsieur le Comte de Crussol monsieur de Duras, monsieur de Sully, Monsieur de Grignan, monsieur le marquis de la Vrilliere, monsieur de Soyecourt, monsieur Bontemps, mademoiselle de Nantes, mademoiselle de Blois, mademoiselle d'Uzez, Mademoiselle de Senneterre, mademoiselle de Chasteauneuf. Quelques jours avant la fin du Carnaval monseigneur le Dauphin ayant resolu de faire

une Course de Testes en maniere de petit Caroussel , avec des Quadriles , on chercha un Sujet, on imagina des Habits, on les fit, on s'exerça , & l'on courut enfin six jours après qu'on eut résolu ce divertissement. La France seule est capable d'exécuter des choses de cette nature en si peu de temps. Vous en serez surprise , quand vous aurez sçeu ce que j'ay à vous en dire. Le Dimanche 4. de Fevrier , le Roy, Madame la Dauphine , & toute la Cour se rendirent à trois heures après midy sur les Amphitheatres du manège découvert de Versailles. La Quadrille de Monseigneur le Dauphin entra aussi-tôt dans la Carrière, au son des Timbales & des Trompettes ; les Armes de cette Quadrille estoient noir & or , les

habits de deffous noirs & brodez d'or , & toutes les plumes tant des Hommes que des Chevaux étoient blanches , & les garnitures de mefme. Monsieur le Marquis de Dangeau , sous le nom de Charlemagne , entra le premier comme Juge du Camp, Monseigneur le Dauphin , estoit sous le nom de Zerbin ; Monsieur le Prince de Tingry , sous celuy de Renaud ; Monsieur de la Roche - Guyon , sous celuy d'Aquilan le noir ; Monsieur le Marquis de Liancour , sous celuy de Grifon le blanc ; & Monsieur le Marquis d'Antin , sous celuy de Roland. La seconde Quadrille entra aussi-tost apres, précédée de ses Trompettes , & de ses Timbales. Les couleurs de cette Quadrille estoient or & vert , avec des plumes blanches , &

mouchetées de vert. Monsieur le Duc de Gramont estoit Juge du Camp. Il entra le premier sous le nom d'Agramant. Monsieur le Prince de la Roche-sur-Yon, avoit celuy de Mandricard; Monsieur le Duc de Vandôme; celuy de Gradasse; Monsieur le Prince de Turenne, celuy de Roger; Monsieur le Comte de Briône, celuy de Rodomont; & Monsieur le marquis d'Alincour, celuy de Sacripant. On ne peut avoir plus de satisfaction que cette Course en donna aux Spectateurs, ny meriter plus d'aplaudissemens que monseigneur le Dauphin, qui est le Prince du Monde, qui a la meilleure grace les Armes à la main. Après une fort longue dispute, le Prix demeura à la seconde Quadrille, & ceux qui la composoient le dis-

puterent long-temps entr'eux ; mais enfin , M^r le Prince de Turenne l'emporta , & reçut de la main du Roy, au son des Timbales , & des Trompettes, une Epée d'or avec de riches Boucles. M^r du Mont Ecuyer de Monseigneur le Dauphin , montoit un Cheval nud qu'il gouvernoit, comme auroit pû faire le plus habile Ecuyer à qui rien n'auroit manqué, pour bien manier un Cheval , sur lequel il auroit esté monté. Je croy que vous sçavez de quelle maniere se fait cette Course de testes. Il faut d'abord en emporter une avec la Lance ; puis on dard de une autre , on se retourne ensuite vers la Meduse que l'on dard de aussi , apres quoy on emporte à l'épée la derniere teste , qui est plus basse que les autres. Je vous envoyeray le mois prochain les

Devises de tous ceux qui estoient de cette Course. Le lendemain on representa l'Opera d'Amadis à Versailles. Le Roy ne l'avoit point encore veu, parce que cet Opera avoit paru dans l'année de la mort de la Reyne, & vous sçavez que pendant ce temps, le Roy n'a pris aucun divertissement. Le jour suivant qui estoit le dernier du Carnaval, la Mascarade de Monseigneur le Dauphin, estoit d'un Marquis de Mascarille porté en Chaise, avec un équipage convenable à son fracas d'ajustement, Monsieur le Comte de Thoulouse masqua ce soir là avec un habit de Persan, & charma toute la Cour. Parmy les Mascarades qui ont le plus diverty, il y en a eu une de Suisses, qui a donné un fort grand plaisir, & dont l'invention causa beau-

coup de surprise. Toutes les fois que madame la Dauphine a dansé, pendant les jours destinez aux Mascarades, sa bonne grace & la justesse de s^{on} oreille ont toujours paru. madame la Princesse de Conry s'y est souvent fait admirer sous plusieurs habits, mais sur tout avec un habit Grec, dont on fut tellement charmé, que plusieurs en firent faire de semblables pour les Bals suivans. mes Dames les marquises de Richelieu & de Bellefonds, se sont fort distinguées par divers habits aussi riches que bien entendus; & Madame la marquise de Seignelay a aussi brillé de la mesme sorte, & sur tout avec un habit à la Hongroise. Je serois trop long si j'entrois dans le detail de toutes celles qui en ont eu de tres riches en masquant. Quoy que

ces habits n'eussent le Caractere d'aucune Nation, ils n'en étoient ny moins beaux, ny moins magnifiques, ny moins bien entendus, & n'en paroient pas moins les Dames qui les portoient. Il y a eu encore un divertissement, qui pour n'avoir pas esté du nombre des mascarades qui se sont faites chez le Roy, n'a pas laissé d'estre un des plus agréables, dont on ait jamais entendu parler. Le Roy estant entré un soir chez madame de Montespan, fut surpris de voir que tout son appartement representoit la Foire de S. Germain. Ce n'étoit par tout que Boutiques remplies de marchands, & l'on voyoit mesme des Compagnies entieres de Personnes qui se promenoient dans cette Foire, & qui faisoient conversation, ou entr'elles, ou avec les

marchands & les marchandes. Enfin , tout ce que l'on a coûtume de voir à la Foire, y paroïsoit depeint au naturel. C'est ainsi qu'on doit surprendre pour bien divertir, & tous ces sortes de divertissemens sont de bon goust.

L'Opera de Roland qui avoit esté fait pour le Roy, n'ayant pû estre representé à Paris, avant que les divertissemens de Versailles eussent cessé, fut donné pour la premiere fois au Public, le huitième de ce mois, accompagné des machines & des Décorations qui n'avoient pû luy servir d'ornement à la Cour, parce que le superbe Théâtre où ces grands spectacles doivent paroître, n'est pas encore achevé. Ces Décorations & ces machines, ont donné un nouvel éclat à cet Opera. Ils sont de monsieur Ber-

rin, aussi bien que les desseins des habits des mascarades & du Carrousel, dont je viens de vous parler. La Troupe Italienne est augmentée d'un Acteur nouveau, qui attire les applaudissemens de tout Paris, & qui n'a pas moins plû à la Cour qu'à la Ville. Il a une agilité de corps surprenante, & seconde admirablement l'incomparable Arlequin.

Quoy que le Printemps ait commencé, la Saison est encore si rude, que rien n'y sçauroit mieux convenir que les paroles suivantes. C'est un fort habile maître qui les a mises en Air.

AIR NOUVEAU.

VEnts qui portez par tout vostre funeste rage.

Redoublez, redoublez vos bruits impétueux,

*Et ne permettez pas en cet Hyver
affreux ,*

*Que pas un de nos jours soit exempt
de l'Orage.*

*Mais épargnez le doux calme des
nuits ,*

*Rentre pour quelque temps au fond
de vos Cavernes ,*

*Et quand du Cabaret je revins au
Logis ,*

*Gardez- vous bien d'éteindre les
Lanternes.*

Après vous avoir mandé dans
fix de mes Lettres quantité de
choses curieuses du Royaume de
Siam , & des Ambassadeurs que
le Roy de ce vaste Empire avoit
envoyez à Sa Majesté, du naufra-
ge desquels on commence à ne
plus douter , je dois vous dire
que les mandarins envoyez en
France par ce même Roy , pour

en apprendre des nouvelles , se sont enfin embarquez pour retourner à Siam , ayant toujours esté défrayez par ordre , & aux dépens de Sa majesté. Monsieur le Chevalier de Chaumont, Ambassadeur du Roy vers celuy de Siam , s'embarqua à Brest le premier de ce mois , sur le Vaisseau de Guerre nommé l'Oiseau , & deux jours après il mit à la Voile pour Siam au bruit du Canon , & aux fanfares des Trompetes. Monsieur l'Abbé de Choisy , qui a pouvoir de Sa majesté de faire les fonctions de l'Ambassade , au défaut de Monsieur le Chevalier de Chaumont , & de demeurer auprès du Roy de Siam , s'il en est besoin , après que ce Chevalier aura pris son audience de Congé pour revenir en France, c'est embarqué sur le mesme Vaisseau,

Vaisseau , qui est de quarante-six pièces de Canon , commandé par monsieur de Vaudricour , & ayant M^r de Coriton pour Capitaine en second , Messieurs les Chevaliers de Fourbin & de Sibois pour Lieutenans , & Monsieur de Chammoreau pour Enseigne. Une Frégate du Roy de vingt-quatre pièces de Canon les suit. Elle est commandée par Monsieur Joyeux , & par Monsieur du Terre , Enseigne , & porte une partie de leur Equipage. Les François ne voulant point demeurer oisifs , chacun à l'envy s'est empressé pour estre de ce Voyage. Messieurs de Cintré & de Francine Lieutenans , ont esté nommez pour cela , & sont à la suite de l'Ambassade , aussi bien que monsieur de Fretteville , Gardede la marine. Ce dernier , qui a esté Page de la Chambre

Mars 1685.

H

du Roy, a mérité cet avantage, tant par les Services de M^r de Fretteville son Pere, que par l'affiduité & la sagesse avec laquelle il a luy mesme servy Sa Majesté, pendant les années d'exercice de monsieur le Duc de Gesvres, & de monsieur le Duc de S. Aignan, auquel il a l'honneur d'appartenir. Depuis sa sortie de Page, il s'est trouvé à toutes les occasions de Guerre, qu'il y a eu sur la Méditerranée. Les autres Gardes Marines qui sont comme luy à la suite de l'Ambassade, sont Messieurs Compiègne, Ioncaus, d'Erbouville, du Fay, de Palu de la Forest, & de Benneville. Le Roy, comme Fils aîné de l'Eglise, a crû avec beaucoup de raison, qu'il estoit digne de luy d'envoyer des Ambassadeurs à Siam, en faveur de la Religion Catholique, qui commence à y faire de grands

progrez , & qui en pourra faire encore davantage , estant secon-
dée du zèle & de la pitié de Sa
Majesté.

Je vous ay parlé assez ample-
ment dans ma dernière Lettre de
ce qui s'est passé pendant les pre-
miers jours de la maladie du Roy
d'Angleterre; mais comme je vous
ay dit peu de choses des deux der-
niers , parce que je n'étois pas en-
core bien informé du détail , je
crois que vous ne serez pas fâ-
chée que je reprenne cette ma-
tière , pour vous apprendre des
choses que vous pouvez ignorer.

Le Jeudi 15. de Février, veille
de la mort de ce Monarque, les
Medecins dirent à monsieur le
Duc d'York , qu'il étoit hors de
danger , qu'ils répondoient de sa
vie ; & que s'il mourroit de cette
maladie-là , ce ne pourroit être que
par leur faute. Sur une assurance

si positive, Monsieur le Duc d'York, qui par la prudence qu'on a r'oujours veuë inseparable de toutes ses actions, avoit fait fermer tous les Ports d'Angleterre, donna des ordres pour les faire r'ouvrir. Cependant le soir de ce mesme jour, le Roy fut nouvellement attaqué de convulsions; le poux commença à luy manquer; depuis le bas de son corps la moitié devint froide, & il perdit peu à peu la parole, quoy qu'il ait encore parlé avec une grande présence d'esprit, trois heures avant sa mort. On ne peut montrer plus de resignation, ny des sentimens pieux & plus Chrêtiens, qu'il en fit voir dans les intervalles de soulagement que son grand mal luy laissoit. Il demanda premierement pardon à Dieu, & ensuite à la Reyne sa femme, qui n'étoit pas présente

dans ce moment. , puis à Monsieur le Duc d'York , l'appellant *son cher Frere , son aimable Frere , qui luy avoit toujours esté meilleur Frere , qu'il ne l'avoit esté pour luy pendant son vivant ;* ce qui attendrit si fort ceux qui l'écoûtoient , qu'ils ne purent retenir leurs larmes. Il parla aussi fort avantageusement du grand merite de Madame la Duchesse d'York , & de la haute estime qu'il avoit toujours eüe pour cette Princesse. Il recommanda à tous les grands Officiers de la Couronne qui estoient autour de son lit , l'entiere obeïssance qu'ils devoient à M^r le Duc d'York , son unique Frere , & Heritier du Royaume , les assurant qu'il le surpasseroit en bonté pour eux. Apres cela il pria ce Prince d'avoir soin des Ducs de Graffeton , Northumberland , S. Alban , &

Richemont; puis il luy donna la Clef de son Cabinet où estoient ses Papiers les plus secrets, & luy témoigna, & à tous ceux qui avoient passé la nuit dans sa Chambre, & qui estoient la plupart des Grands du Royaume, beaucoup de douleur des peines qu'ils prenoient pour l'assister. Il ajoutoit par intervalle, *qu'il valoit mieux, puisque le temps de sa mort estoit venu, que ce moment s'avancast, afin que leurs fatigues cessassent.* Trois heures avant qu'il expirast, il parla quelque temps à l'oreille de M^r le Duc d'York, & mourut le Vendredy 16. à onze heures trois quarts du matin. Il a plus paru de convulsion dans le sujet de la mort de ce Monarque, que d'Apoplexie. On l'a ouvert, & on luy a trouvé les Visceres tres-bons. Il avoit une eau noire dans le Cerveau; quelques-uns

veulent que cette eau soit un effet du Tabac, & la cause de sa mort. D'autres l'attribuent au contretemps d'avoir arrêté une fluxion qu'il avoit sur les Jambes.

Le Roy ayant rendu le dernier soupir, monsieur le Duc d'York sortit de la Chambre où ce Monarque venoit de mourir, & dit luy-mesme aux Seigneurs qu'il trouva dehors, que le Roy son Frere estoit mort, & qu'il estoit devenu leur Souverain. Quoy que la plus vive douleur fust peinte sur son visage, il avoit néanmoins un air de grandeur & de fermeté, qui imprimoit du respect, & qui auroit pû intimider les malintentionez pour luy, s'il s'en fust trouvé quelques-uns. Ce nouveau Monarque alla ensuite apprendre cette nouvelle à la Princesse sa Femme. Aussitost apres, le Grand Chancelier

avec le Seau, accompagné des Conseillers d'Etat, vint saluer le nouveau Roy & la nouvelle Reyne, & ils demandèrent à Sa Majesté si Elle vouloit tenir Conseil. Le Roy se rendit dans la Chambre où il se tient ordinairement, & la Reyne, à l'Appartement de la Reyne Douairier, pour la consoler dans son déplaisir. Le Roy estant au Conseil, fit appeller tous ceux qui le composoient, & tous les Pairs du Royaume qui estoient pour lors à la Cour, & Sa Majesté leur fit le Discours que je vous ay envoyé dans ma dernière Lettre. J'oubliai de vous marquer qu'avant qu'il le commençast il se sentit si vivement pénétré de sa douleur, qu'il ne pût retenir ses larmes, & pria l'Assemblée de compatir à la perte qu'il venoit de faire. Je vous ay parlé de ce qui se fit dans

le Conseil, & de la Proclamation du Roy, que je vous ay envoyée dans les mesmes termes qu'elle fut faite; mais je ne vous ay rien dit des Cerémonies de cette Proclamation. Elles sont assez curieuses pour estre sçûës. Sur les trois heures apres midy le Duc de Norfolk, Grand-Maréchal, avec les Hérauts d'Armes suivy du Grand-Chancelier, du Président du Conseil, du Garde des Sceaux, de tous les Seigneurs du Conseil, de l'Archevesque de Cantorbery, & des Pairs du Royaume, fit à la Porte de Vvithcal la Proclamation du nouveau Roy & de la nouvelle Reyne; & tous ensemble allèrent à la Porte de la Ville, partie en Carrosse, partie à Cheval, accompagnez d'un grand Corps de Cavalerie bien montée & bien armée, & dont les Che-

vaux estoient magnifiquement caparaçonnez. Milord maire se trouva à la Porte de la Ville, suivy des Juges & des Magistrats de la Ville, revestus de Robes d'Ecarlate, & superbement montez. Ils estoient accompagnez de cent de leurs Gardes portans des Halebardes, & d'un grand nombre d'Officiers aussi à pied, avec des Robes violettes. Dès que Milord Maire apperceut le Grand-Maréchal avec sa Suite, il fit fermer la Porte de la Ville. Un des Hérauts heurta à cette Porte, criant *que le Roy Charles estoit mort, & que le Roy Jacques vouloit entrer.* La Porte fut aussi-tost ouverte, & l'on y fit une seconde Proclamation. Le Peuple dont la foule estoit tres-grande, cria d'abord en Anglois *Vive le Roy Jacques*, avec de grandes demonstrations d'alle-

grosse , & plusieurs mesme , pour mieux témoigner leur joye , jetterent leurs Chapeaux en l'air. Toute la Compagnie entra dans la Ville avec milord maire. La Cavalerie estoit à la teste & à la queue. Cette Marche fut continuée jusques à la moitié de la Ville, & s'arresta devant la Grande Bourse , où l'on fit une nouvelle Proclamation ; de sorte que trois heures apres la mort du Roy, toutes ces Ceremonies furent finies , avec une tres-grande tranquillité. Il ne faut pas s'en étonner. Le Peuple craint , estime & aime le nouveau Roy , & est persuadé de son intrépidité & de sa valeur. Cette Cerémonie estant finie , toute l'Artillerie de la Tour fit plusieurs Salves , & les Cloches carillonnèrent toute la nuit. Je vous ay déjà marqué que le mé-

me jour le nouveau Roy déclara,
*Que ceux dont le Pouvoir , & les
Revenus , ou Salaires estoient finis
& cessez , seroient & se tiendroient
continuez dans leurs Charges , &
Emplois , sous les mesmes conditions ,
& ainsi qu'il en jouïssent cy-de-
vant , jusqu'à ce que les intentions
de Sa Majesté fussent plus ample-
ment expliquées.* Le dois ajoûter
icy , qu'il s'expliqua dans le mê-
me temps sur ce que plusieurs
grands Seigneurs ne payoient
point leurs debtes , sous prétexte
qu'ils avoient des Charges à la
Cour, & dit que ce n'étoit pas
son Intention. Le 17. les Juges
prestèrent Serment , & reprirent
leurs Séances , & le lendemain ,
milord Chef de Justice , avec
tous les Juges qui l'accompa-
gnoient , baïsa la main à Sa Ma-
jesté. Le mesme jour Elle déclara

par une Proclamation qui fut publiée , qu'elle avoit dessein de convoquer dans peu de temps un Parlement, estant persuadée qu'il prendroit soin d'établir des Revenus suffisans pour soutenir les dépenses auxquelles le Gouvernement de l'Etat l'engageroit. Elle ordonna cependant , que l'on continuëroit à lever les droits d'Entrée & de Sortie sur toutes les marchandises dans les Ports de son Royaume. Ce jour-là milord Darmouth & Milord chef de Justice , qui n'avoient pû se trouver au Conseil le 16, prestèrent Serment entre les mains de ce Prince , & prirent Séance. Le Corps du feu Roy fut embaumé, & delivré pour cela par le Comte de Bath, Premier Gentilhomme de sa Chambre , au Comte d'Arlington , Chambellan de sa Mai-

fon. On le transporta sans Cérémonie à l'Appartement du Prince au Palais de Sommerfet , où il fut gardé par les Officiers jufques au jour de l'Enterrement. Le 19. le Prince Georges de Dannemark , qui a époufé la féconde Fille du nouveau Roy , prit Séance au Conseil Privé de Sa Majefté. Le 24. le Cercueil où l'on avoit mis le Corps du feu Roy , fut porté au Palais de Vveftminfter , à l'Eglife de l'Abbaïe , par les Gentilshommes de la Chambre. Six Comtes fouvenoient les coins du Drap Mortuaire. La Marche de ce Convoy fut commencée par les Domestiques des Seigneurs & des Officiers de la Couronne , du Prince & de la Princeffe de Dannemark , du Roy & de la Reyne , de la Reyne Douairiere , & du feu Roy. Les Officiers fui-

voient , puis les Barons , les Vicomtes , les Comtes , les Marquis , les Ducs , les Evêques , & les Grands Officiers de la Couronne , chacun selon sa Dignité. L'Archevesque de Cantorbery marchoit le dernier , à cause qu'il est le Premier Pair d'Angleterre. Le Prince Georges de Danemark , Chef du deuil , marchoit apres eux. Il estoit conduit par les ducs de Sommerfet & de Beaufort , & accompagné de seize Comtes. Les Roys d'Armes portoient la Couronne , & les autres marques de la Royauté ; & la marche estoit fermée par les Gentilshommes Pensionnaires , & par les Yeomans de la Garde. Le Doyen & les Chanoines de Vvestminster vinrent recevoir le Corps à la Porte ; & le Service ayant esté fait selon l'Usage de

l'Eglise Anglicane , on l'enterra dans la Chapelle de Henry VII. C'est le Lieu de la Sépulture ordinaire des Roys d'Angleterre. Les Grands Officiers rompirent alors leurs Bastons , & un Roy d'Armes proclama le Roy Jacques II. selon la coûtume. Comme en ces occasions on attend toujours à donner les Charges , que le dernier Roy soit enterré , cette lugubre Ceremonie ayant esté faite , on donna au Comte de Rochester la Charge de Grand Trésorier d'Angleterre , exercée depuis quelques années par Commission ; celle de Président Privé au Marquis de Hallifax , & celle de Garde du Seau Privé qu'avoit ce Marquis , au Comte de Clarendon. On fit le Duc de Beaufort , Président du Païs de Galles , & milord Godolphin , Chambellan de la Reyne.

Lelendemain 25. le Roy & la
Reyne firent leur dévotions dans
leur Chapelle , en presence de
plusieurs de leurs premiers Offi-
ciers & de quantité de Seigneurs
Anglois , le Roy ayant fait ou-
vrir, les portes. Sa Majesté ayant
auparavant communiqué sa ré-
solution à son Conseil, avoit dit
*Que faisant profession de la Reli-
gion Catholique , il croyoit , pour
faire mieux connoistre sa sincerité,
& sa bonne foy, ne devoir pas se ca-
cher à l'avenir , & faire mieux son
devoir , comme chacun est obligé de
faire dans la Religion qu'il professe.*
Ces paroles estant d'un grand
Roy, d'un Prince sincere & plein
de cœur , qui ne sçait point dé-
guiser , & enfin d'un honneste
Homme; il n'y a personne , de
quelque Religion qu'il puisse
estre , qui ne doive approuver la

franchise de ce procédé, & qui ne tombe d'accord que ce Monarque a pû se servir de la mesme liberté qu'il laisse à ses Sujets.

Le 27. on publia une Proclamation, portant que le Roy avoit fait examiner le Bail de l'Excise, par les Juges & par les plus habiles Jurisconsultes, l'Excise est un Impost sur la Biere & sur les Boissons étrangères, conclu au nom du feu Roy, par les Commissaires de la Tresorerie, avec les fermiers Generaux pour trois ans, moyennant cinq cens cinquante mille livres Sterlin par an, payables par Quartier, dont le premier Terme devoit estre le 25. de ce mois. Je croy, madame, que vous sçavez qu'une livre Sterlin, est environ treize Francs de nostre Monnoye. Sa Majesté

déclara par cette Proclamation, que la mort du Roy ne resolvoit pas ce Bail de l'Excise, & que son intention estoit qu'on l'exécutast suivant les Actes du Parlement, par lesquels ce Droit a esté accordé au feu Roy, pour en jouir pendant sa vie, & à cause de la part que les mesmes Actes en accordent à ses Heritiers & Successeurs. Je ne vous nōmeray point toutes les Villes où le Roy a esté proclamé, si-tost qu'on y a receu la nouvelle de la mort du Roy Charles II. Je vous diray seulement que cette Ceremonie s'est faite par tout, avec des marques de joye extraordinaires. Elles font connoistre combien le nouveau Roy est aimé de ses Sujets. Apres la Proclamation faite par le principal Officier à la grande Place de chaque Ville,

où les Magistrats se sont rendus en Robes d'écarlates, les Canons ont fait trois décharges générales, qui ont esté suivies d'autant de Salves des milices, sous les Armes. Dans les Villes maritimes, tous les Vaisseaux qui étoient dans les Ports, ont fait plusieurs décharges de leur Artillerie, les Cloches ont sonné dans toutes, pendant le jour & toute la nuit, & on n'a veu que Feux de joye dans toutes les Ruës. La Proclamation de l'Université de Cambridge a esté particuliere. Le Vice-Chancelier ayant assemblé tous les Principaux des Colleges, & tous les Ecoliers, ils se rendirent à la Procession à la grande Place de la Ville, où il lût la Proclamation. Ensuite elle fut annoncée à haute voix, par l'Ancien de

l'Université, & un grand Repas, dans lequel on but la Santé du Roy & de la Reyne finit la Cere-
monie. Il passe toutes les Adresses que l'on presente tous les jours à Sa Majesté, au nom des principales Villes & des Communautéz du Royaume. Les Assurances de zèle & de fidelité pour son service dont elles sont pleines, sont conceuës en des termes si respectueux & si soumis, qu'on voit aisément qu'elles sont sinceres. On y fait pareillement des remerciemens au Roy, de ce qu'il a déclaré que sa résolution est de maintenir le gouvernement établi dans l'Eglise & dās l'Etat, selon les Loix du Royaume. Les Compagnies du Commerce d'Afrique, du Levant, des Indes Orientales, & plusieurs autres de marchands, ont aussi présenté

des Adresses à Sa Majesté , pour luy témoigner qu'elles se soumettent volontiers à payer les Impôts sur les marchandises , conformément à la Déclaration qui en a esté publiée.

Il faut vous parler presentement de la Proclamation qui a esté faite en Ecosse , apres qu'on y eut receu les Lettres du Roy, conceües en ces termes

JACQUES ROY.

J Jacques VII. par la Grace de Dieu, Roy d'Ecosse , d'Angleterre , d'Irlande , Défenseur de la Foy , à tous & un chacun de nos bons Sujets qu'il apartiendra , Salut. Comme il a plu à Dieu d'appeller aujourd'huy de cette vie , le feu Roy nostre trescher & bien aimé Frere Charles II. Nous avons jugé à propos de vous faire sçavoir que nostre Royal Plai-

fi est, Que tous nos Officiers d'E-
tat, Conseillers du conseil privé
Magistrats, & autres Officiers quel-
conques, de Robe ou d'Epée, dans
nostre ancien Royaume d'Ecosse, con-
tinuent leurs Fonctions, ainsi qu'ils
sont autorisez par les Presentes,
pour executer tous & chacun en
particulier, toutes les choses qui sont
du devoir de leurs Charges, confor-
mément aux Commissions & Instru-
ctions à eux données par le feu Roy
de benite Memoire, jusqu'à ce qu'ils
en ayent receu de nouvelles, qui leur
soient envoyées de nostre part, &
cette presente Lettre servira à tous,
& à chacun en particulier à les au-
toriser suffisamment pour le faire.
Donné à Vvitthal le 16. Fevrier
1685. de nostre Regne le premier.
Par commandement de Sa Maïesté.
I. D. RUMMOND.

Vous voyez, Madame, que si

le Roy qui se fait nommer Jacques I I. en Angleterre , prend icy le nom de Jacques VII. c'est pour conserver la succession des Roys d'Ecosse. Jacques VI. Roy d'Ecosse , Fils de Marie Stuard , estoit petit Fils de Marguerite d'Angleterre , Sœur de Henry VIII. & Elizabeth , Fille de ce mesme. Henry VIII. estant morte en 1603. la Couronne d'Angleterre appartient de droit à Jacques VI. Roy d'Ecosse, qui ayant uny les trois Royaumes d'Angleterre , d'Ecosse & d'Irlande , prit le Titre de Roy de la grande Bretagne , avec le nom de Jacques I. Ainsi le Roy qui regne presentement , est Jacques I I. en Angleterre , & Jacques VII. en Ecosse. Voicy les termes dans lesquels Sa Proclamation a esté faite en ce Royaume.

Comme

Comme il a plu à Dieu d'appeler le Roy Charles II. nostre Souverain Seigneur de glorieuse Memoire, de la Couronne Temporelle à une Couronne Eternelle dans le Ciel, & qu'ainsi le Droit incontestable de la succession à la Couronne de ce Royaume, est dévolu à la Personne sacrée de son Royal & Tres cher Frere, à present nostre Souverain Seigneur, que Dieu conserve longues années: Nous, les Seigneurs du Conseil Privé du Roy, autorisez à cet effet par les Lettres de Sa Majesté, écrites à Vvithalle le 16. de ce mois, & du consentement de plusieurs autres Seigneurs, Ecclesiastiques, des Barons, & des Bourgeois de ce Royaume, Déclarons & Proclamons à ce que personne n'en ignore, que nostre Souverain Seigneur Jacques II. est par legitime & indubitable Succession, Roy d'Ecosse, d'Angleterre, Mars 1685. I

d'Irlande, & des Pais qui en dépendent, Défenseur de la Foy, &c. Que Dieu conserve & benisse, en luy accordant une longue, glorieuse, & heureuse vie, & un heureux Regne. Nous déclarons que nous sommes résolus de luy obeir; & de le servir avec toute la soumission & fidelité possible, de le défendre au peril de nos vies & de nos biens, contre toute sorte d'Ennemis, comme nostre seul legitime Roy, ayant une autorité Souveraine sur toutes Personnes, & en toute sorte d'affaires, comme tenant la Couronne de Dieu seul. En témoignage dequoy, Nous l'en la presence de Dieu, & d'un grand nombre de Peuple & de fidèles Sujets de Sa Maiesté, & de tous Etats & Conditions qui sont icy presens à cette Publication Solemnelle, par laquelle nous reconnoissons sa suprême & souveraine Autorité, à la Croix

du Marché de cette Ville d'Edimbourg , déclarons & publions que nostre Souverain Seigneur , est par la Grâce & Providence de Dieu , Tout-puissant , Roy d'Ecosse , d'Angletere , d'Irlande , & Pais dépendans ; & en mesme temps nous faisons Serment en levant la main , d'avoir une veritable & entiere fidelité envers nostre Souverain Seigneur Jacques VII. Roy de la Grande Bretagne , &c. & à ses legitimes Heritiers & Successeurs , & de nous acquiter de tous devoirs . service , & obeissance qui luy sont deus , ainsi qu'il apartient à de loyaux , sôumis , & fidelles Sujets. Ainsi Dieu nous aide. Par Acte des Secretaires du Conseil.

Milord Lansdovvn , le Chevalier Silvius , Messieurs Poley , Skelton , Rich , & Etheridge , que le Roy Charles I l. avoit

nommez pour aller en qualité d'Envoyez Extraordinaires en Espagne, en Danemark, en Suède, en Hollande, à Hambourg, & à Ratisbonne, ont esté confirmez dans leurs Emplois, par Sa Majesté.

Après plusieurs Assemblées des Seigneurs du Conseil Privé, touchant les préparatifs du Couronnement du Roy, il a esté résolu qu'il se fera le 3. May, Feste de S. Georges, selon l'ancien Calendrier. On y observera toutes les Ceremonies de celuy du défunt Roy, à la reserve de celle de créer des Chevaliers du Bain, de faire la Calvacade de Vvitheal à Vvestminster, & d'une partie des Services qui se faisoient ordinairement au Repas Royal, après le Couronnement. La Reyne sera couronnée en mesme temps.

comme le fut Anne de Danemark, avec Jacques I. Ayeul de Sa Majesté. Le Duc d'Ormond, Gouverneur General d'Irlande, a ordre de venir à la Cour. L'Archevesque d'Armagh, Primat d'Irlande, & le Comte de Granard, doivent gouverner le Royaume, comme Lords Justices, ou suprêmes Magistrats, suivant une Commission qui leur a esté expédiée par ordre du Roy, & dont ils ne feront ouverture qu'après le depart du Duc d'Ormond. On a expédié les Lettres circulaires pour convoquer le Parlement au 29. May prochain, & on les a envoyées dans les Provinces, afin que les Villes, les Bourgs & les Communautéz élisent les Députez, qui doivent entrer à la Chambre des Communes. Le feu Roy avoit convo-

qué le Parlement d'Ecosse, & il devoit s'assembler à Edimbourg, mais l'autorité des Lettres Patentes ne subsistant plus, Sa Majesté qui devoit y présider en qualité de grand Commissaire, a ordonné qu'il s'assemblera en la manière accoutumée le 9. d'Avril, sans avoir encore nommé celui qui exercera la Commission. On publia la Proclamation à Edimbourg le 20. du dernier mois. Parmi les Adresses que l'on continuë de presenter au Roy au nom des principales Villes, celle de l'Université d'Oxford est fort remarquable. Cette Adresse porte que conformément à la religion que les Loix ont établie, & à la doctrine que professe cette Université, elle se croit indispensablement obligée à une fidélité inviolable envers le Roy, sans aucune

restriction, ny limitation ; que ceux de son Corps l'ont assez fait paroître sans les troubles arrivez sous le regne de Charles I. & dans les derniers temps , demeurant fermes dans l'obeïssance qu'ils devoient au Roy Charles II. qu'ils sont dans les mesmes sentimens de fidelité & de respect pour Sa Majesté à present regnante , & qu'ils sont prest de luy en donner des marques en toutes sortes d'occasions, en maintenant cette même Doctrine , & en l'enseignant dans les Ecoles, pour asseurer la tranquillité publique. Le Roy doit aller demeurer dans quelque temps au Palais de Sommerset , & on le prepare pour son logement. Le Service de la Chapelle Royale à Vvitheal, se fait tous les jours de la mesme maniere qu'il se faisoit du temps du feu Roy.

Le 4. de ce mois , Sa Majesté apres avoir entendu la Prédication , assista à la Messe dans la Chapelle de la Reyne, & y communia.

La mort du roy d'Angleterre a esté suivie de celle de la Reyne mere, du roy de Danemark, arrivée à Copenhague le Vendredy 2. de ce mois dans la 56. année de son âge. Elle estoit Sœur de George Guillaume, Duc de Zell, & d'Ernest Auguste , Duc de Hanover, Fille de George, Duc de Zell, mort en 1641. & d'Anne Eleonor de Hesse Darmstadt, & avoit épousé le 18. Octobre 1643. Frederic III. Prince de Danemark, second Fils de Christienne IV. & d'Anne Catherine de Brandebourg. Ce Prince avoit esté Archevesque de Bremen , avant la mort de

Christierne son Frere , qu'on avoit designé Roy , & estant parvenu à la Couronne en 1648. il eut de longues Guerres contre les Suedois, Il les soutint avec beaucoup de gloire , & fit enfin la Paix avec la Reyne de Suède, Turrice du Roy Charles son Fils. Elle fut conclue à Copenhague en 1660. & ensuite les États de de Danemark luy donnerent plein pouvoir de laisser hereditaire dans sa maison , la Couronne qui auparavant estoit elective. Il mourut le 9. Fevrier 1670. laissant deux Fils & quatre Filles de son Mariage , avec Sophie Amalie de Lunebourg, dont je vous apprens la mort, Christierne V. l'aîné de ses Fils luy a succédé. Il est né le 18. Avril 1646. & a épouse Charlotte Landgrave de Hesse Cassel. L'autre Fils

est George, Prince de Danemark, qui comme je vous l'ay déjà dit, a épousé depuis peu de temps, la seconde Fille du Roy d'Angleterre, qui regne presentement. Les quatre Filles sorties de ce mesme Mariage, sont Anne Sophie, Femme de Jean George, Electeur de Saxe; Friderique Amalie, mariée en 1667. à Christien. Adolphe, Duc de Holfaces Sunderbourg; Guillemette, Ernestine, mariée en 1671. à Charles, Electeur Palatin du Rhin, & Vltique Eleonore-Sabine, qui a épousé en 1680. Charles XI. Roy de Suède.

L'Ambassadeur d'Ager, dont je vous ay mandé des choses si curieuses dans toutes mes Lettres de l'Eté dernier, s'estant embarqué vers la fin du mesme Esté

sur le Vaisseau de Monsieur le Marquis d'Amfreville , pour retourner à Alger avec tous les Esclaves que le Roy avoit rendus , ce Vaisseau n'eut pas plutôt paru devant cette forte Place , qu'elle en fit éclater sa joye. Vous vous souvenez sans doute de Monsieur de Choiseüil , qui dans la sédition élevée parmy le Peuple d'Alger , lors que nos Bombes desoloient la Ville , se vit si souvent sur le point d'estre exposé à la bouche du Canon , & qui en fut toujours garanty par un généreux Algérien. Comme il estoit demeuré à Alger depuis ce temps-là le Dey l'envoya chercher sur l'heure , & luy dit , *Qu'il sçavoit qu'il ne l'avoit jamais regardé en Esclave , mais comme un Officier de l'Empereur*

des François ; & que s'il avoit esté exposé à la fureur d'un Peuple emû , il devoit estre persuadé qu'il n'en avoit pas esté le maistre , parce qu'il n'estoit pas pour lors encore bien affermy dans la nouvelle Dignité où il venoit de monter. Enfin il luy parla d'une maniere que l'on peut prendre pour une satisfaction du passé ; & finit en luy disant, Que pour luy faire connoître encore mieux, qu'il ne l'avoit iamaïs regardé comme un Esclave , il le renvoyoit sans qu'il fust compris parmi les autres Esclaves qu'il estoit sur le point de rendre ; qu'il en faisoit un Présent à l'Empereur de France ; & qu'il pouvoit dès-lors aller trouver Monsieur le Marquis d'Amfreville. Ainsi il sortit le premier d'Alger , avant que l'on eust rendu aucun Esclave de part ny

d'autre. Ensuite on restitua cinq cens Chrétiens , sçavoir trois cens vingt Sujets du Roy , suivant les Etas fournis par Monsieur du Sault , qui vous est assez connu par toutes mes Relations d'Alger ; cent cinq Etrangers de toutes Nations, pris sous le Pavillon de France pendant la dernière Guerre , suivant un autre Etat fourny par le mesme Monsieur du Sault , & soixante & quinze Anglois & Hollandois , pris aussi pendant la dernière Guerre , mais sous des Pavillons Etrangers , & que le Roy avoit demandé d'augmentation. Ces cent quatre vingt Esclaves de toutes les Nations de l'Europe , qui doivent leur liberté au Roy , l'ont eüe avec les termes les plus soumis de la part du Dey , qui fit dire à Mon-

seur le Marquis d'Amfreville, *Que si Sa Majesté en vouloit un plus grand nombre , Elle n'avoit qu'à leur faire sçavoir ses intentions , & qu'ils obeiroient.* Quand Monsieur le Commissaire Général Hayet vouloit parler de la magnificence , & de la justice du Roy , *Ce n'est pas à vous à m'en parler ,* repondoit Mezomorto, *& je suis icy son Procureur , pour soutenir ses intérêts.*

L'Ambassadeur d'Alger qui revenoit de France , étant débarqué avec sa Suite , & les Esclaves qu'il ramenoit , la joye fut si grande dans toute la Ville, qu'on y fit une Feste générale à la gloire de Sa Majesté; il fut même résolu qu'on la renouvelleroit tous les ans en mémoire du Roy. Cet Ambassadeur ayant fait un détail de

tous les bons traitemens qu'il avoit receus en France, on jugea à propos de dépêcher un Envoyé Extraordinaire, pour y conduire les Chevaux que l'Ambassadeur qui estoit de retour y devoit mener, mais qu'on avoit différé d'envoyer, parce qu'on n'en avoit pas d'assez beaux lors qu'il partit pour venir en France, & qu'on en vouloit faire chercher par tout le Païs. Vous sçavez que les Chevaux de Barbarie sont tres estimez, & qu'en ce Païs-là pour conserver la mémoire des bonnes races, on fait ce qui ne s'y pratique pas pour les Hommes, c'est à dire, la généalogie des Chevaux. Ceux que Mezomorto avoit fait chercher pour le Roy par toute la Barbarie, ayant esté choisis avec grand soin, & amenez à Alger, ce Dey

qui ne vouloit envoyer en France qu'une Personne de la plus haute considération , jettâ les yeux sur Hadgi Mehémet. Il avoit esté Contrôleur des Finances dans le Royaume d'Alger du temps du Dey Hady Haly. Ce Dey étant mort , il se retira à la Mecque avec sa Famille , & après y avoir demeuré quelque temps , il voyagea dans tout l'Orient pendant douze ou treize années ; & comme du temps du Gouvernement de Hady Haly ce fut cet Hadgi Mehémet qui fit Mezomorto Capitaine de Vaisseau , ce nouveau Dey ayant esté élu , luy écrivit aussi-tôt à la Mecque , *Qu'il le prioit de le venir trouver à Alger , où il prétendoit l'élever mesme au-dessus de luy , s'il luy estoit possible ;* & à son retour il n'a pas crû pouvoir faire rien de plus glorieux

pour un Homme dont il est Creature , que de l'envoyer auprès du Roy. C'est l'Envoyé qui est arrivé icy. Il fut mené à Versailles le Dimanche matin 11. de ce mois , & conduit dans la superbe Galerie de ce Châteay. Il vit Sa Majesté comme par rencontre , lors qu'Elle traversoit cette Gallerie pour aller à la Messe , car l'on ne donne point en France d'Audience dans les formes à ces sortes d'Envoyez. Après trois profondes révérences , il fit en Langue Turque un Discours au Roy , plein de soumission & de respect , pour remercier Sa Majesté de la liberté qu'il luy avoit plû de donner au Turks & mores Sujets d'Alger , qui estoient Esclaves sur ses Galeres , & compara ce Monarque à Salomon , avec les termes les plus magni-

fiques pour Sa Majesté, & les plus respectueux & les plus soumis pour le Royaume & la République d'Alger. Il pria le Roy d'accepter des Chevaux Barbes, qu'il avoit ordre de luy présenter de la part du Dey. Monsieur de la Croix le Fils, Secrétaire-Interprète de Sa Majesté, expliqua son Discours. Ensuite cet Envoyé présenta au Roy les Lettres du Dey & du Bacha, qu'il estoient dans un Sac de Brocard d'or; & Sa Majesté les mit entre les mains de Monsieur le Marquis de Scignelay, Secrétaire d'État.

L'aprèsdinée ce mesme Envoyé presenta au Roy les Barbes dont je viens de vous parler. De douze que l'on avoit embarquez, il en estoit mort deux en chemin. Sa Majesté témoigna que ce Present luy estoit fort

agréable, & en donna deux sur l'heure à Monseigneur le Dauphin, dont il y en avoit un qui avoit une Houffe en Broderie de Perles. C'estoit la plus précieuse qu'eût Mezmorto. Apres cela, Méhémet Chelebi, Fils de l'envoyé, se prosterne aux pieds de Sa Majesté, qui le reçut d'une maniere tres-favorable. Cet Envoyé a esté charmé de la Personne du Roy & de la civilité de tous les François, & a dit, *Que dans tous les Voyages qu'il avoit faits, il n'avoit point rencontré de Nation si honneste. La Gallerie de Versailles luy a paru une chose surprenante, & il dit, Qu'il la regardoit avec application, parce qu'il n'avoit jamais rien vû de si beau, & qu'il estoit assuré de ne voir jamais rien qui approchast de sa magnificence. Cet*

Envoyé à retourner à Versailles, où il a eu l'honneur de voir dîner le Roy. Il fit ensuite present à monseigneur le Dauphin de deux fournimens de Chasse, avec quelques accompagnemens, & une Ceinture brodée de Perles, à laquelle ils étoient attachez. Il donna aussi à Madame la Dauphine quelques Curiositez de son País, & entr'autres des Souliers brodez de Perles, de la maniere qu'il se porte à Alger. Il fit à ce Prince & à cette Princesse des Complimens fort galans, en leur offrant ces Presens; Monsieur de la Croix les interpreta.

Les Peres Capucins de Montelimar en Dauphiné, voulant avoir une Eglise proportionnée à leur Convent, & au zèle qu'ils ont pour le service du Public, en firent benir la premiere Pierre

le 7. de ce mois, avec autant de Solemnité que l'on en pouvoit attendre dans une pareille occasion. Monsieur l'Abbé Colombet, Doyen du Chapitre, accompagné de tout le Clergé, fit la Cere monie au bruit des Tambours & des décharges du Regiment de Poitou, qui estoit en Quartier d'hyver dans la Ville, & rangé alors en Bataille aux avenues du lieu destiné pour cette Eglise. Elle sera dediée sous le nom de S. Joseph, Monsieur le Comte de Virreville, Gouverneur de Montelimar, & Madame la Comtesse de Vogne, mirent cette premiere Pierre, apres qu'elle eut esté portée processionnellement par toute la Ville. Ils étoient suivis des Consuls en Chaperon, avec la Maison de Ville, de la Noblesse, & de la Bourgeoisie, de l'un & de l'autre sexe.

Il ne faut pas s'étonner si l'on s'empresse pour toutes les choses où les Capucins ont quelque interest. Ils sont d'un Ordre que l'on estime par tout, & qui par mille actions d'édification pour l'Eglise, & de charité pour le Prochain, donne tous les jours des marques de l'ardeur qu'ils ont de voir dans tous les Chrétiens, une Pieté solide, & une Foy qui réponde à la Sainteté de nostre Religion. S'il falloit prouver cette verité, je vous donneroie pour un exemple récent, la Mission que vient d'achever à S. Sulpice le Pere Honoré de Cannes, avec le Pere Claude de Paris, & vingt autres Capucins. Elle a eu tout le succez qu'on en pouvoit souhaiter, tant par le nombre des Restitutions considerables que l'on y a faites, que par des Con-

versions surprenantes, de grandes reconciliations, & plusieurs pratiques de Penitence, qui ont fait connoître la parfaite resolution où l'on estoit, de renoncer aux plaisirs du Monde. Ainsi l'on peut dire que dans tout le temps du Carnaval, qui estoit celuy de la Mission, l'on a vécu dans la Paroisse de S. Sulpice, avec la mesme reforme qu'on tâche d'avoir la semaine Sainte. Monsieur l'Archevesque de Paris en fit la closture le 17. de ce mois, apres avoir assisté au Salut, où il y eut deux Chœurs de Musique, & une excellente Symphonie.

Cette Mission estant achevée, les mesmes Peres Capucins en commencerent une autre dès le lendemain dans l'Eglise de Saint Etienne du Mont.

Le 22. de ce mois, Madame de Boisguillaume, d'une des meilleures Maisons du Pais du Maine; Madame la Marquise de Soucelles sa Fille, qui demeure en Anjou, & Monsieur Tadourneau, firent Abjuration de l'Herésie de Calvin, entre les mains de Monsieur l'Evesque d'Angers, au Château de Soucelles, ou ce Prelat fit un Discours très-éloquent sur ce sujet.

On vient de m'apprendre la mort de Monsieur Robert, Ancien Avocat au Parlement. Il estoit Pere de M^r Robert, Procureur du Roy au Chastelet, qui est dans une estime si generale, & de Monsieur Robert Chanoine, Penitencier de l'Eglise de Paris; Professeur Royal du College de Sorbonne, & Député au Clergé pour la Province de Tours. Il a
laissé

quatre autres Garçons , dont il y en a deux Beneficiers.

Je vous envoie les *Fables Nouvelles en Vers* , dont je vous ay déjà parlé une fois. Il y a huit ou dix jours que les sieurs de Luy-nes , Blageard & Girard , ont commencé à les debiter , Elles sont fort approuvées, & je puis répondre du plaisir que vous donnera cette lecture, puis que vous en avez déjà veu quelques une dans mes Lettres , & que le tour agréable que vous leur avez trouvé , vous a obligée souvent à vous plaindre de ce que l'Auteur avoit cessé de me faire de pareils presens. Il ne laissoit pas de travailler , mais il amassoit dequoy fournir le Recueil qu'il a donné au Public. Ce genre d'écrire luy est extrêmement naturel , & il faudroit estre d'un

Mars 1685.

K

goust difficile pour n'estre pas satisfait , & de ses pensées , & de ses expressions.

Je ne vous dis rien de la maniere dont on a passé le Carnaval à Paris. C'est une description que l'on auroit peine à faire. On y a pris tous les Divertissemens qui se peuvent prendre dans une Ville , où les Plaisirs se trouvent en abondance. Il y a eu force Bals , & force Masques , & entr'autres Assemblées , celle qui se fit en ce temps-là chez Monsieur le marquis de Pommeréuil , Maréchal de Camp , & Gouverneur de Douay , est tres-remarquable ; il donna un fort grand Bal , où étoient quantité de Dames , de la premiere qualité. Il fut suivy d'une Collation des plus magnifiques.

Je reviens au 15. du mois prochain , & vous apprendre les mots

des deux Enigmes proposées le dernier mois, & les noms de ceux qui les ont expliquées dans leur vray sent. Cét Article fera un de ceux du XXIX. Extraordinaire, que je vous prépare. Voicy cependant deux nouvelles Enigmes que je vous envoie. La premiere est de Monsieur Rault de Roüen.

E N I G M E.

JE suis une Belle Etrangere,
 Dont le teint vif & délicat
 Joint la douceur avec l'éclat,
 Et je fais mon bonheur de n'estre pas
 legere.



Pour le cœur & les yeux j'ay de si
 doux appas,
 Que les obligeant à se rendre,
 Chaque Beauté qui vient me pren-
 dre,

*Trouve mon cœur fidelle , & fait de
moy grand cas.*



*Si je viens d'un des Coins du
Monde ,*

*Où toute la Richesse abonde ,
I'en apporte avec moy des faveurs
du Soleil ;*

*C'est cet éclat dont il me pare.
C'est un Trésor encor plus rare ,
Et qu'on peut dire sans pareil.*



*Aussi comme l'Histoire chante,
Un Amant épris d'une Amante,
Par moy fit triompher ses feux ;
Quoy que toujours fiere & cruelle,
Il gagna le cœur de la Belle,
Et luy fit de l'Hymen agréer les doux
nœuds.*

AUTRE ENIGME.

Q*uittant les Lieux de ma
naissance ,*

*Je peuple tous les jours des Pais
étrangers,*

*Et par dix mille Enfans inconstans
& legers,*

*Je mets le monde en jouissance
De la Fontaine de Iouvence.*



*Ces Enfans empruntez, dont le nom-
bre fourmille,*

Ont entr'eux sans cesse castille;

Ils se broüillent au premier vent,

Et l'on ne peut sans coup de dent

Remettre l'ordre en ma Famille.



*Vn Artisan expert me donne la tor-
ture,*

Et sans plaindre mon aventure,

Je puis me vanter hautement,

*Que si l'Art quelquefois surpasse la
Nature,*

Ce n'est que chez moy seulement.

Le Mariage de monsieur le

H 5

Chevalier de Chastillon , avec
Mademoiselle de Broüilly , se fit
Mércredis dernier 28. de ce mois,
mais je ne vous en parleray que
dans ma premiere Lettre.

Il s'est fait icy une Marche
aussi éclatante & superbe ,
que guerriere ; & je ne croy
pas qu'on en ait jamais veu
de pareille chez aucune Na-
tion Estrangere , sans qu'on en
ait répandu le bruit , long-temps
auparavant, & qu'on ait travail-
lé pour cela à de grands prépa-
ratifs. En effet, il semble qu'un
assemblage pareil à celuy qui
s'est veu dans cette Marche, de-
mande qu'on ait recours à beau-
coup de lieux étrangers , pour
avoir les choses qui y peuvent
estre nécessaires. Elle n'estoit
composée que d'Officiers & de
Soldats , & vous ne douterez

point que tout ny fust extrêmement magnifique, lors que vous sçaurez qu'ils sont du Regiment des Gardes Françoises. Ce Corps est depuis peu habillé de neuf. L'Or & l'Argent brillent à l'ordinaire sur les Habits de tous les Officiers, & ceux des simples Soldats sont si bien entendus, qu'on diroit qu'ils en sont aussi couverts. Le sujet de leur marche estoit pour porter Benir quelques Drapeau neufs de ce Regiment, à l'Eglise Nostre Dame, ce qu'on fait de temps en temps. Comme la marche de tout ce Regiment auroit esté trop grande, il n'y avoit que les Capitaines, les Lieutenans, les Sous-Lieutenans, les Enseignes, les Sergens, & ceux du Regiment qu'on appelle Porte-Enseignes, car les Officiers ne portent leurs Drapeaux

que devant le Roy, dans des jours de Bataille, & en montant la Garde ; dans les routes où il n'y a nul danger à craindre, ils sont portez par ces Portes-Enseignes. Outre tous ceux que je viens de vous marquer, il y avoit encore à cette Marche quatre-vingt Tambours du Regiment, & plusieurs Hautbois, vestu des Livrées du Roy. On se rendit en cet équipage dans le Chœur de Notre-Dame, où les Drapeaux furent portez au bruit de tous ces Instrumens, & les Enseignes les ayant pris des mains des Portes-Enseignes, les mirent aux pieds de monseigneur l'Archevesque de Paris, qui fit la Ceremonie de les Benir.

Les Prétendus Réformez n'ont qu'à aller à Richelieu, pour estre persuadez de la fausseté de leur

religion , & pour se voir obliger d'en quitter toutes les erreurs. Il semble que le grand Cardinal de ce Nom , cet admirable Génie, qui leur a tant fait la guerre pendant sa vie , regne encore en ce lieu là , pour la leur y faire apres sa mort ; & qu'il ne puisse souffrir sur ses Terres , ceux qu'il a voulu convertir , ou chasser pendant sont vivant , de toutes celles du Roy son maistre : ou bien que cette petite Ville , estant extrêmement reconnoissante des graces qu'elle reçoit de son Prince , soit naturellement ennemie d'une Heresie qui déplaist tant à ce pieux & zelée Monarque. Je vous ay parlé de quantité de Conversions qui se sont faites à Richelieu , & vous ay marqué en mesme temps qu'il ny restoit plus qu'un seul Religioneire. Il

s'est enfin converty comme les autres , & a fait son Abjuration un peu apres celle de Monsieur Moretⁿ de la Fayole son Pere , dont je vous fis un Article dans ma Lettre de Novembre. Il a du merite & de l'esprit infiniment , sa Conversion en est une preuve. Il a long-temps combatu , mais il s'est rendu à la Verité , qu'il a enfin reconnuë , apres quantité de Disputes & d'Eclaircissemens. Cette Conversion a donné lieu à Monsieur de Gramont de Richelieu , de faire le Sonnet qui suit.

SUR LES SOINS
que le Roy prend de
détruire l'Herésie.

Notre Roy triomphoit en mille
& mille endroits.

*Son Bras faisoit trembler les Rivaux
de sa gloire ;*

*Et ce Prince entassant victoire sur
victoire,*

*Eut mis, s'il eust voulu, l'Empire
sous ses Loix.*



*Ses Ennemis distraits étoient tous
aux abois ;*

*Mais par une bonté qu'ils ont eu
peine à croire,*

*Et qui n'aura jamais d'exemple dans
l'Histoire,*

*Il ne veut pas pousser plus avant ses
Exploits.*



*Il leur donne la Paix, & n'a plus
d'entreprise,*

*Que contre des Sujets qui déchirent
l'Eglise ;*

*Et qui n'ont jusqu'icy que troublé
ses Etats*

*Mais bin loin de les perdre, il fait
comme un bon Pere,
Qui ne leve le fouët sur des Enfans
ingrats ,
Que pour les engager d'obeir à leur
Mere.*

Je vous ay parlé de la Theriaque au commencement de cette Lettre. Ce grand Ouvrage a esté achevé depuis ce temps-là, mais c'est un Article qui demande trop d'étenduë pour pouvoir être renfermé dans le peu de place qui me reste. Cela m'oblige de différer jusqu'au mois prochain, à vous en mander les particularitez. Je suis vostre, &c.

A Paris ce 3. Mars 1685.



TABLE DES MATIERES contenuës dans ce volume.

P <i>Rélude ,</i>	I
<i>Arrests & Déclarations ,</i>	5
<i>Devises ,</i>	14
<i>Théses d'une composition particu- liere , présentées au Roy de la part du Provincial des Minimes de Provence.</i>	17
<i>Compliment fait au Roy sur ce su- jet ,</i>	18
<i>Conte ,</i>	24
<i>Description de tout ce qui s'est fait à Rome à l'occasion de Dom Alphon- se VI. Roy de Portugal , avec la Description du Mausolée dressé pour cette Cerémonie ,</i>	39
<i>Lettre en Prose & en Vers ,</i>	52
<i>Lettre en Vers ,</i>	56
<i>Inscriptions Françoises , mises dans</i>	

T A B L E.

<i>L'Hôtel de Ville de Paris , contenant en abrégé les principaux Evenemens du Regne de Sa Majesté ,</i>	62
<i>Dialogue des Choses difficiles à croire ,</i>	69
<i>Histoire ,</i>	82
<i>Composition de la Thériaque ,</i>	94
<i>Discours prononcé sur ce sujet ,</i>	102
<i>Autre Remède Spécifique ,</i>	111
<i>Mort de Madame la Princesse de Guimené ,</i>	112
<i>Autres Morts ,</i>	115
<i>Monsieur le Comte de Tessé preste Serment de fidélité pour la Charge de Mestre de Camp Général des Dragons ,</i>	117
<i>Abjurations reçues par le Pere Alexis du Buc ,</i>	118
<i>Prise de Possession de la Charge de Professeur aux Langues Grecques de l'Université de Caen ,</i>	ibid.
<i>Monsieur le Févre , Trésorier de la</i>	

T A B L E.

<i>Maison du Roy, est nommé Tré-</i> <i>sorier des Menus,</i>	119
<i>Pension donnée par le Roy,</i>	120
<i>Mariage de Monsieur le Marquis</i> <i>de Novion avec Mademoiselle de</i> <i>Montaiglan,</i>	121
<i>Autre Mariage,</i>	123
<i>Regalle donné à leurs A. tesses Roya-</i> <i>les de Savoye,</i>	125
<i>Le Ruisseau, Idyle de Madame des</i> <i>Houlières,</i>	130
<i>Articles accordez par le Roy à la Ré-</i> <i>publiques de Gènes.</i>	137
<i>Description entiere du Carnaval de</i> <i>la Cour, & de la Course des</i> <i>Testes,</i>	148
<i>Embarquement de Monsieur le Che-</i> <i>valier de Chaumont, avec les</i> <i>Noms de ceux qui doivent l'ac-</i> <i>compagner à Siam.</i>	167
<i>Suite curieuse des Affaires d'Angle-</i> <i>terre,</i>	171
<i>Morts de la Reyne Mere du Roy de</i> <i>Danemark,</i>	200

T A B L E.

<i>Suite des Affaires d'Alger , avec l'Audience donnée à l'Envoye du mesme Etat ,</i>	202
<i>Benediction de la premiere Pierre d'une Eglise des Capucins à Montelimar ,</i>	212.
<i>Missions des Capucins ,</i>	214
<i>Autres Conversions ,</i>	216
<i>Mort de Monsieur Robert ,</i>	ibid.
<i>Fables Nouvelles ,</i>	217
<i>Divertissemens ,</i>	218
<i>Enigme ,</i>	220
<i>Autre Enigme ,</i>	221
<i>Mariage ,</i>	222
<i>Benediction des Drapeaux des Gar- des Françoises ,</i>	223
<i>Conversion du dernier Calviniste de Richelieu ,</i>	224



Fin de la Table.

